



Éditorial

Peu de territoires concentrent autant d'enjeux sur une aussi faible superficie que le marais Audomarois.

Fruit d'une longue et patiente histoire entre un milieu naturel exubérant et une population laborieuse, le marais Audomarois s'est constitué une originalité remarquable qui émeut tout visiteur. Sa désignation en 2008 au titre de la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale et plus récemment, en 2013, en Réserve de biosphère de l'Unesco confirme sa valeur exceptionnelle.

Dans la lignée des précédents documents d'objectifs, il fallait un engagement fort des collectivités et des partenaires concernés pour se donner les capacités de préserver un marais vivant où l'agriculture en zone humide trouve les conditions financières, techniques et foncières pour se maintenir, où les paysages de marais sont préservés en jugulant les boisements, en entretenant le réseau hydrographique, en assurant la qualité et la ressource en eau, où les habitants et visiteurs ont plaisir à se balader et côtoyer une nature unique dans le respect du site, où patrimoine historique et culturel, patrimoine naturel et patrimoine humain sont préservés et mis en valeur...

À enjeux exceptionnels, moyens exceptionnels. Le *Contrat de marais* est le premier de ce type en France. Il est construit sur 44 fiches techniques dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2025. Cette brochure vous en présente les axes essentiels en s'appuyant sur une approche historique. Les fiches détaillées sont disponibles sur les sites Internet du Parc naturel régional ou de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

Les pressions et les périls qui pèsent sur le marais Audomarois restent nombreux. Avec l'ensemble des partenaires du *Contrat de marais*, nous souhaitons accompagner et guider les évolutions futures, en n'oubliant jamais que les activités humaines doivent conserver toute leur place dans cette zone humide extraordinaire.

L'avenir du marais, c'est l'affaire de tous. Alors tout le monde s'y met !



Hervé Pohy
Président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



Joël Duquenoy
Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer



Bertrand Petit
Président du Groupe de Travail Marais



LE CONTRAT DE MARAIS 2014-2025

UNE NOUVELLE AMBITION COLLECTIVE POUR LE MARAIS AUDOMAROIS





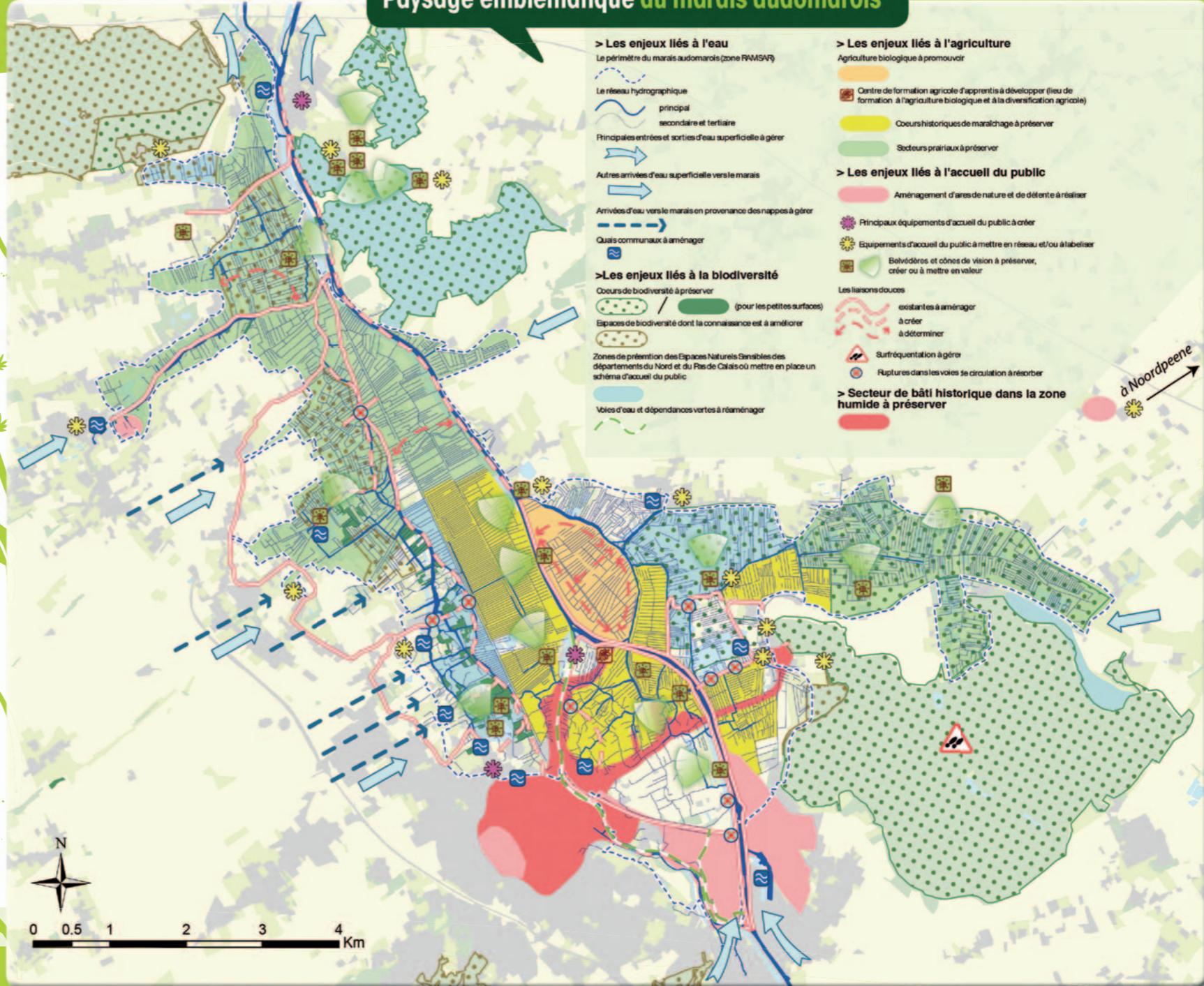
» Paludicole



Rédaction : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Conception graphique et édition : Biotope (Nicolas Sourgens)
Crédits photos : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale - Frédéric Legris - Carl Peterolff - Philippe Hudelle - Collection Maison du Marais - Les Antiquaires de la Morinie - L'Indépendant - Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais - Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
Cartographie : Jean Vaudois

Ce document bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du FEDER dans le cadre d'un projet spécifique, et, du soutien financier des partenaires institutionnels du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ; la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, et, des collaborations des partenaires techniques locaux.

Paysage emblématique du marais audomarois





SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 2

1/ BALADE À TRAVERS LE MARAIS AUDOMAROIS: HIER, AUJOURD’HUI... ET DEMAIN?..... 7

1/1 Le patrimoine culturel..... 7

1/2 Le patrimoine bâti..... 8

1/3 L’eau..... 10

1/4 Le patrimoine naturel..... 13

1/5 L’agriculture..... 15

1/6 Les autres activités humaines..... 19

1/7 La reconnaissance nationale et internationale..... 24

2/ TENDANCES D’ÉVOLUTION ET ENJEUX POUR LA SAUVEGARDE DU MARAIS AUDOMAROIS 26

2/1 Les tendances d’évolution liées aux effets du changement climatique..... 26

2/2 Évolution du marais Audomarois: des scénarios acceptables ou pas?..... 28

2/3 Imaginer un avenir maîtrisé au marais Audomarois: quelles sont les marges de manœuvre du territoire?..... 30

3/ LE CONTRAT DE MARAIS..... 32

3/1 Améliorer la connaissance et la surveillance sur le réseau..... 32

3/2 Préserver les milieux (ressources en eau et milieux naturels)..... 33

3/3 Assurer, soutenir et valoriser les usages..... 35

3/4 Sensibiliser et informer le public..... 36

3/5 Conforter la gouvernance locale..... 37

Légende pictos



Enjeux pour demain



Texte à caractère historique



Introduction

UN PEU D'HISTOIRE

Le marais Audomarois actuel est, comme la grande majorité des zones humides françaises, le fruit d'une patiente et laborieuse évolution. Sous l'impulsion des moines et des autorités qui se sont succédés depuis le VIII^e siècle au moins, le marais a été modifié : aménagement de chenaux, creusement de rivières et de fossés, création des étangs pour la production de poissons ou l'extraction de tourbe, construction de digues, moulins et autres vannages ou portes d'eau... Initialement, il s'est agi de mobiliser l'énergie motrice de l'Aa, de permettre des échanges par le transport fluvial, mais certainement aussi de tirer profit des ressources du marais, au premier rang desquelles le poisson et la production légumière, et de se soustraire aux périodes d'inondations qui devaient être régulières.

De tout ce travail sont nés des paysages pittoresques entre les lègres et les watergangs qui composent le marais communal, les rivières larges et tortueuses du marais ouest, les fosses de tourbage du Romelaère et de la Canarderie, les prairies humides de la Cuvette ou encore les prairies et étangs des marais du Warland, du Chapitre ou de la Musardière.

PETIT HISTORIQUE DES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉVOLUTION DU MARAIS AU FIL DES SIÈCLES

Les données les plus anciennes utilisées sont référencées du nom de leurs auteurs et éventuellement des ouvrages d'où sont tirées les citations. Les dates des grands aménagements et des grandes évolutions du marais relèvent de faits connus de tous.

637 « Audomar se met à parcourir les campagnes et arrive bientôt sur les bords de l'Aa, dans la contrée de Sithiu et d'Hebbinghem, pays qui n'était alors qu'une vaste fondrière entourée d'épaisses forêts, presque entièrement déserte et n'offrant aucune ressource que la pêche aux peuplades qui habitaient ses bords. »

Dictionnaire historique et archéologique du Département du Pas de Calais. Arrondissement de Saint-Omer. Tome II, 1879

648 « Momelin et ses compagnons s'embarquèrent sur l'Aa, dans une nacelle sans voile ni rames; le flux de la mer, en l'absence des digues élevées depuis, se faisait sentir jusque-là, entraîna leur barque vers l'île de Sithieu qu'ils accostèrent... »
J. DU TEIL (1891) d'après Dom CHARLE DE WITTE

881 « Nous avons raconté ailleurs qu'en mars 881, à l'approche des Normands, les Hautponnais

avaient emporté dans leurs bateaux, leurs effets les plus précieux et s'étaient retirés dans leurs marais et broussailles... ».

H. PIERS (1836)

1160-1165 « Les Audomarois construisirent la "rivière de Gravelines" qui courait droit de Watten à Gravelines faisant faire un net progrès à l'évacuation des eaux de l'Aa. Sa création a commandé la fièvre de défrichement des années 1165-1215. C'est donc au XII^e siècle que se situent les épisodes décisifs de la conquête du marais par l'homme et, souverainement par l'homme des villes. »

DERVILLE A.

1699 – La création de l'écluse Vauban à l'embouchure de l'Aa à Gravelines permet d'assurer une meilleure maîtrise des eaux. À marée haute, la fermeture des portes retient le flux de la mer et empêche sa remontée dans le canal.

1753 – Creusement du canal de Neuffossé qui rejoint l'Aa à la Lys. Il aura des conséquences néfastes pour le commerce local car Saint-Omer perdra son rôle de centre de transit.

1837 – Les travaux effectués sur l'Aa ont favorisé un abaissement important du niveau de l'eau dans le marais (25 à 30 cm) et permis la conquête de nouvelles terres.

1848 – Arrivée du chemin de fer.

1958 – La mise à grand gabarit du canal de l'Aa entraîne la dérivation du canal de Neuffossé. Désormais les péniches ne longent plus les quais du Commerce et du Haut-Pont.

1921 – Les maraîchers constituent une association des jardiniers et expéditeurs de légumes.

1949 – Les maraîchers créent la Coopérative maraîchère audomaroise.

1973 – Création du marché au cadran par enchères dégressives inspiré du modèle hollandais. Premier remembrement et aménagement d'un secteur du marais haut dans le faubourg de Lyzel: le Brockus.

1977 – Création de l'Institution Interdépartementale des Wateringues.

1980 « Les autres menaces qui, de nos jours pèsent sur ce joyau naturel, l'abaissement du plan d'eau consécutif à des pompages excessifs, la pollution galopante des eaux, l'implantation



anarchique des résidences secondaires etc. ». Cette citation d'Alain DERVILLE, historien ayant travaillé sur la ville de Saint-Omer et le marais est tirée d'un article sur le marais de Saint-Omer dans lequel il livrait son ressenti sur l'avenir du marais (Le marais de Saint-Omer in Revue du Nord n° 244 : janv. – mars 1980, tome LXII, p. 73).

» Plan de Saint-Omer - 1702



1986 – Création de la zone Audomarois du Parc naturel régional Nord-Pas de Calais.

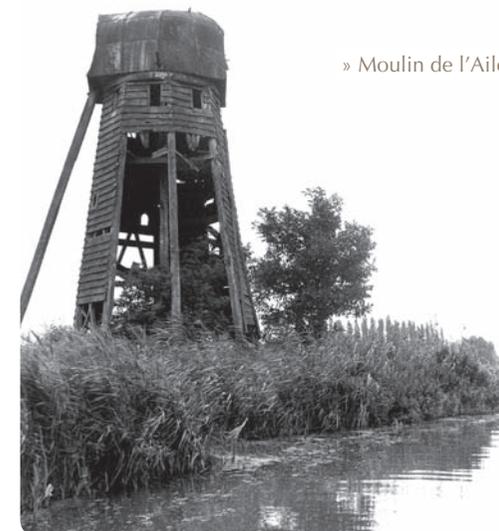
1987 – Création de la réserve naturelle volontaire du Romelaëre.



10 - Saint-Omer (P.-de-C.) - Marché aux Laines



11 - Saint-Omer - La Grande Place un jour de Marché



» Moulin de l'Aile



SAINT-OMER - Marais à Clairmarais



» Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre



2000 – Création du Parc naturel régional des Caps et Marais d’Opale.

2001 – Création du groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la Communauté d’Agglomération de Saint-Omer (CASO).

2002 – Édition du premier document d’objectifs collectifs (regards d’enfants, visions d’avenir...).

2008 – Édition du second document d’objectifs collectifs (objectif 2013)
• Création de la Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre
• Reconnaissance du marais Audomarois par la convention de Ramsar

2013 – Désignation du marais Audomarois et du territoire de la Communauté d’Agglomération de Saint-Omer (CASO) comme Réserve de biosphère par l’Unesco.

Le marais Audomarois est une vieille histoire entre l’homme et le milieu naturel. Sous des aspects naturels se côtoient en effet les étangs exploités pour la tourbe du Moyen Âge jusqu’au tout début du XX^e siècle, des rivières aménagées ou creusées de mains d’hommes dès le IX^e siècle, des lègres (bandes de terre cultivées) séparées de fossés qui ont favorisé le développement des cultures de légumes et des prairies. Ainsi, contrairement aux apparences, le marais est un système dynamique sous forte influence de l’activité humaine. Il nécessite un entretien et une veille permanents pour lui conserver ses grandes caractéristiques.

LES CHIFFRES-CLÉS

3 726 hectares de terre et d’eau : la plus grande zone humide permanente du Nord-Pas de Calais

13 200 parcelles cadastrées et 3 950 propriétaires privés pour 93 % de sa superficie (chiffre de 2013)

170 km de rivières (les wateringues) et 560 km de fossés (les watergangs)

40 familles de maraîchers y exploitent un peu plus de 400 hectares dont 350 hectares de choux-fleurs pour 5 millions des têtes récoltées par an

80 exploitations à dominante d’élevage sur plus de 1 000 hectares de prairies humides

2 bateaux traditionnels, le bacove et l’escute, et toute une gamme d’outils spécifiques (grèpe, baguennette, trouspa...)

Une centaine d’habitations accessibles

uniquement en bateau dont plusieurs résidences permanentes

Le seul facteur de France qui effectue une tournée en bateau

1 800 espèces de fonge, de flore et de faune recensées à ce jour

Quelques fleurons nationaux et régionaux de la biodiversité : Butor étoilé, Blongios nain, Phragmite des joncs, Bouvière, Brochet, Planorbe naine, Stratiotes faux-aloès, Ciguë vireuse...

Des paysages très variés entre prairies humides de la cuvette de Clairmarais, anciens sites d’exploitation de tourbe, secteurs maraîchers, grandes rivières du marais ouest ou habitat maraîcher des faubourgs de Saint-Omer

Un habitat humain d’une vraie richesse



LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

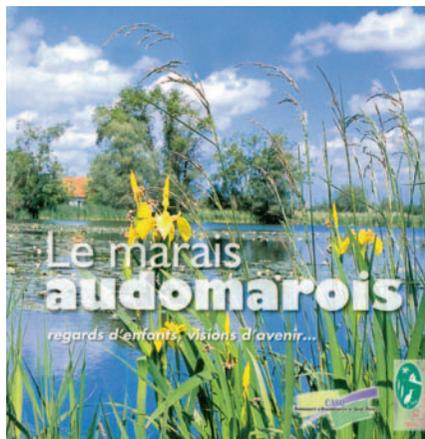
Le marais Audomarois a été l'un des arguments essentiels de la création de la zone « audomarois » du Parc naturel régional du Nord-Pas de Calais, officialisée en 1986. Un travail d'animation territorial conséquent avait été réalisé préalablement dès les années 1975 avec notamment l'exposition « 13 siècles pour façonner les terres », le film ethnographique « les cinq saisons », l'aménagement du site des étangs du Romelaëre puis la création de la Grange-Nature...

Ce fut une époque charnière majeure qui a vu sur une décennie l'activité maraîchère passer de la rivière à la route grâce aux travaux dits « de remembrement » de certains marais, dès 1973. A posteriori, cette évolution a été salutaire pour l'activité qui, sans ces travaux d'ampleur, n'existerait probablement plus dans la dynamique que nous lui connaissons encore aujourd'hui. L'image d'Épinal du maraîcher en bacove s'est complètement éteinte au début du XXI^e siècle, ne résistant pas aux impératifs économiques de l'activité.

LE PREMIER DOCUMENT D'OBJECTIFS COLLECTIFS POUR LA SAUVEGARDE DU MARAIS

Au début des années 2000, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est né de la fusion des secteurs boulonnais et audomarois. Le président du Parc d'alors, Dominique DUPILET, convaincu que le marais était un atout fort du territoire, décidait alors d'initier une animation territoriale renforcée sur ce secteur. C'est ainsi qu'est né le groupe de travail « marais » du Parc et de la Communauté d'Agglomération, réunissant élus et techniciens autour d'une même table sur les projets en cours ou à mener. Pendant une année il a réfléchi, avec le soutien des communes et de quelques partenaires institutionnels locaux, sur les enjeux de demain pour le marais. Chacun a ainsi compris la difficulté d'intervenir sur un territoire qui assure tout à la fois des fonctions économique, touristique, écologique et hydraulique aux équilibres fragiles. De ce constat est né un premier document d'objectifs pour sa sauvegarde. Il décrivait, entre autres, la nécessité de maintenir un marais vivant dans lequel :

- l'agriculture et le maraîchage trouveraient les conditions financières, techniques et foncières pour se maintenir;



- le paysage de zone humide serait préservé en jugulant les boisements et en entretenant le réseau hydrographique;
- les fonctions touristique et agricole se développeraient harmonieusement.

Le document plaidait également en faveur d'un label pour le marais Audomarois, territoire d'exception, label qui lui donnerait une juste reconnaissance et les moyens d'exister durablement. Traduit pour le public sous la forme d'un livre blanc, ce premier document d'objectifs a réellement marqué une étape importante pour l'avenir du territoire.

LE SECOND DOCUMENT D'OBJECTIFS COLLECTIFS 2008-2013

Cinq années plus tard, cette ambition a donné lieu à une évaluation technique et comptable accompagnée d'un large audit. De leur synthèse est né le second document d'objectifs intitulé « Objectif 2013 ». Plus détaillé que le premier, il donne un second souffle au projet de territoire. Il confirme surtout la poursuite du premier document d'objectifs et engage résolument le territoire dans un changement de cap en faveur du développement durable. La collaboration entre le Parc régional et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer est renforcée à cette occasion. Dans cette nouvelle période, plusieurs dossiers clés vont arriver à échéance :

- la restauration du sentier du Lansbergue;
- la mise en place d'une zone d'intervention au profit du Conservatoire du Littoral;
- le démarrage du chantier de la Maison du Marais;
- le classement de la Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre;
- la reconnaissance du marais au titre de la convention de Ramsar;
- la création d'une brigade de deux gardes-champêtres intercommunaux;
- la désignation du marais en tant que Réserve de biosphère de l'Unesco;
- la création d'une équipe projet pour la définition du Contrat de Marais;
- la réalisation du plan de gestion des rivières wateringues;
- la réalisation d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme intitulée « Pour un éco-marais partagé », primée au ministère chargé de l'Écologie
- ...



Pour plus de détail se reporter au bilan d'activités 2008-2013 du groupe de travail marais.

• Introduction

Pour autant, les effets recherchés par ces actions ont-ils été observés? Le bilan global est nuancé. Sur certains points spécifiques, des efforts conséquents ont été entrepris et permettent de constater des effets bénéfiques:

- retour et maintien d'une population reproductrice de Butor étoilé;
- stabilisation des surfaces occupées en maraîchage ces dernières années;
- installation d'un atelier de charpentier en bateau en 2009;
- création du groupement de défense contre les organismes nuisibles et mise en place d'une dynamique collective de lutte contre le rat musqué;
- neutralisation d'une population invasive de Myriophylle du Brésil et absence à ce jour d'arrivée d'espèces animales ou végétales parmi les plus redoutées (Jussies, Ragondin, Écrevisse de Louisiane);
- limitation forte de l'installation d'habitations légères de loisirs sans toutefois être parvenu à les interdire complètement;
- forte appropriation par les habitants du fait qu'ils habitent sur un territoire d'exception qu'il convient de préserver;
- amélioration de l'état d'entretien des rivières navigables;
- fréquentation touristique du marais conséquente avec assurément plus de 250 000 visiteurs annuels dont 125 000 via les bateliers;
- reconnaissance et attention portée au marais: c'était un objectif majeur, mais cela donne également une grande responsabilité;
- le marais va enfin avoir « sa » maison réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

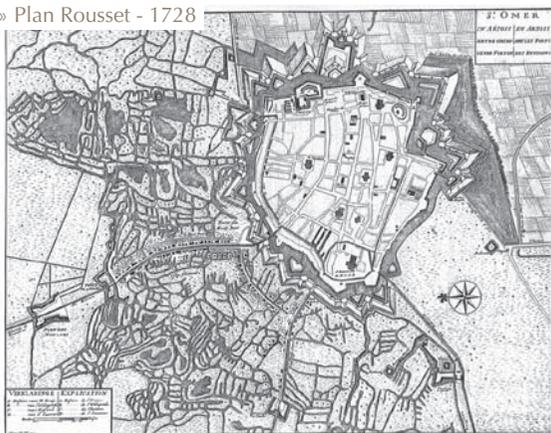
On peut également constater en 2013 que le territoire a su mettre à profit les moyens humains nécessaires pour tendre vers l'ambition commune d'assurer un développement durable du marais Audomarois. L'enjeu actuel est donc de garantir que les ambitions annoncées se traduiront par des réalisations concrètes.



I. Balade à travers le marais Audomarois : hier, aujourd'hui... et demain ?

1/1 LE PATRIMOINE CULTUREL

» Plan Rousset - 1728



Les liens entre la ville et le marais sont étroits. Toutes les cartes anciennes montrent que les faubourgs sont comme greffés à la ville, séparés seulement par les fossés de ceinture qui protégeaient les fortifications de Saint-Omer. Les maisons des faubourgs ont pour la plupart une double vie: urbaine côté rue et rurale côté marais. Pendant très longtemps, les quartiers du bas de la ville étaient reliés au marais de façon presque continue grâce aux portes d'eau. Les bateaux des maraîchers pouvaient entrer en ville. Malgré cela, les habitants du marais ont toujours constitué un monde à part, en grande partie du fait de leur mode de vie dans un territoire difficilement accessible.



LE LANGAGE DES HABITANTS

Pour bien comprendre la rupture qui existait il y a encore peu entre les habitants de la ville et ceux du marais, il faut se remémorer quelques éléments historiques.

L'Île du Marais forme [donc] une véritable enclave de la Flandre. « Or les langues » dit M. VILLEMEN « se conservent de deux façons. Elles se conservent par la science, les monuments littéraires écrits, le commerce des intelligences; elles se conservent aussi par le défaut de culture et l'isolement. » C'est de cette seconde manière que s'est conservé l'idiome de nos faubourgs. L'état d'isolement dans lequel a toujours vécu cette population de modestes horticulteurs, restés complètement étrangers à la culture des lettres, et se transmettant de père en fils ce genre d'occupation qui fait tout leur bonheur, explique qu'ils aient conservé la langue de leurs ancêtres, et longtemps un costume différent de leurs voisins de la ville. »

Dictionnaire historique et archéologique du Département du Pas de Calais. Arrondissement de Saint-Omer. Tome II, 1879.

De cette tradition linguistique flamande, l'héritage le plus présent aujourd'hui reste le nom des cours d'eau: le Narstrom, le Leck, la Clémingue...

LES SURNOMS

« ... ce sont principalement les maraîchers des deux faubourgs qui ont un surnom. [...] De plus, en raison de la très forte homogamie 7 ou 8 familles voisines peuvent porter le même patronyme et parfois le même prénom. Il fallait donc les différencier. » 1980 - A.E.N.R. : Éléments déterminants du mode de vie dans le marais Audomarois

Il y avait sur le marais des dynasties de maraîchers dont les patronymes reviennent régulièrement: COLIN, BERTELOOT, DEWALLE, HAU, MONSTERLET, LEBOND, WINOCQ... Le maraîchage est dans la plupart des cas, comme dans l'ensemble du monde rural, une affaire de famille! D'où la nécessité d'utiliser des surnoms, phénomène que l'on constate également dans les îles (de Bretagne, Corse...).



Certains de ces sobriquets parfois peu flatteurs sont toujours utilisés aujourd'hui par les gens du marais, dans leurs conversations privées. Si les surnoms permettaient de bien identifier de qui l'on parlait, les légumes portaient aussi parfois le nom de leur obtenteur: le Poireau Leblond, le chou-fleur Baudens ou Martinet...



Enjeux pour demain: un travail de mémoire a été mené il y a quelques années par l'équipe du Parc et plusieurs publications relatent ces surnoms et leurs origines. Ce patrimoine peut être sauvegardé avant qu'il ne sombre dans l'oubli.

FÊTES ET TRADITIONS

Certaines fêtes et traditions ont disparu depuis fort longtemps et d'autres beaucoup plus récemment. Le groupe de travail marais est intervenu dès son origine pour soutenir le cortège nautique qui rencontrait à l'époque quelques difficultés pour se maintenir. L'association qui l'anime est aujourd'hui plus sereine sur son avenir. Les tentatives de relance des joutes nautiques à partir de l'association basée à Watten ont échoué. Pire, l'incendie qui a ravagé le local technique de la commune a emporté dans ses flammes les équipements permettant l'organisation des joutes (plateformes, gouvernails, pagaies...).

L'évolution des normes et réglementations modifie également les conditions d'organisation.

1411 – « on lit dans nos archives une défense de 1411 de jouter sur l'eau dans le Haut-Pont et dans Lyzel, derrière le bomitour auprès de Haverskerque et d'y jouer aux barres. »

1632 – une défense semblable du 20 juillet 1632 de faire dans les faubourgs le jour de la Sainte Marguerite, des joutes sur l'eau, de tirer l'anguille et l'oie ou autres, sous peine de six florins.



Enjeux pour demain: sans chercher à relancer à tout prix l'ensemble des manifestations, les joutes nautiques et le pèlerinage à la Vierge de Tilques méritent une attention particulière. En effet ces manifestations présentes il y a peu encore sur le marais nécessitent l'usage du bateau, la préservation de certains savoir-faire, la mobilisation de la population locale. Enfin cela permettrait d'équilibrer les manifestations sur le territoire.

1/2 LE PATRIMOINE BÂTI

LES FAUBOURGS

Le faubourg du Haut-Pont: Son origine remonterait avant le Moyen Âge. Il tire son nom d'un pont élevé qui enjambait l'Aa à cet endroit. Sa vocation première était portuaire et commerciale avec de nombreux corps de métiers liés à la voie d'eau (faiseurs de bateaux, bateliers, haleurs de bateaux...) mais également des maraîchers. Si certaines rivières ont disparu aujourd'hui, le marais reste omniprésent à l'arrière des habitations qui possèdent encore parfois des granges, des quais à bateaux ou des serres.

Le faubourg de Lyzel (du marais de l'isle): l'habitat de ce faubourg est fort différent de son voisin du Haut-Pont. Les maisons y sont plus isolées les unes des autres et possèdent parfois des granges qui prolongent le corps d'habitation. L'eau y est plus présente que dans le Haut-Pont. Sur le Plan-relief de Saint-Omer daté de 1758, on comprend combien la vie dans ce faubourg était particulière car les habitations n'étaient accessibles que par la voie d'eau.

« Sauf leur existence, nous connaissons fort peu de chose sur ces divers faubourgs, qui, excepté ceux du Haut-Pont et de Lyzel furent détruits aux approches des sièges de 1477 pour la défense de la place. Cette destruction était d'autant plus nécessaire que les maisons s'étaient établies partout jusqu'au pied des murailles. » Dictionnaire historique et archéologique du Département du Pas de Calais. Arrondissement de Saint-Omer. Tome II, 1879.



» Plan-relief de Saint-Omer, 1758. Photographie prise lors de la rétrospective des plans reliefs au Grand Palais à Paris en février 2012

La rue de la Poissonnerie relie ces deux faubourgs. À cet endroit résidaient les personnes qui exploitaient les droits de pêche sur le marais et faisaient commerce du poisson.

Les maisons de maraîchers, se repèrent toujours assez facilement. Si ces habitations avaient leur activité principale tournée vers le marais, l'avènement du chemin de fer et la nécessité de devoir transporter ses productions par voie terrestre ont entraîné la réalisation de portes cochères et de passages traversant les maisons. Toutes les petites maisons qui s'intercalent entre les plus imposantes sont bien souvent d'anciennes habitations d'ouvriers agricoles. Elles sont toujours bien visibles rue des faiseurs de bateaux et à l'entrée du *faubourg du Doulac*.



» Faubourg du Haut-Pont - Saint-Omer



» Faubourg Lyzel - Saint-Omer

L'importante diminution du nombre de maraîchers depuis les années 1950 a induit un renouvellement des habitants des quartiers typiques des faubourgs de Saint-Omer, mais aussi des habitations isolées du marais. Les maisons des faubourgs sont restées des habitations principales alors qu'une partie des maisons isolées sont devenues des résidences secondaires.

L'HABITAT DISPERSÉ

Si la principale partie habitée du marais est constituée par les faubourgs de Saint-Omer, plusieurs dizaines d'habitations sont dispersées. La plupart paraissent avoir été construites dans la seconde partie du XIX^e siècle, comme en témoignent les dates inscrites sur les hauts de pignons. Cette évolution est certainement à mettre en lien avec les travaux réalisés sur l'Aa en 1837 qui ont permis de mieux gérer le niveau d'eau.

Toutefois, le marais est ainsi habité de longue date : aux premières huttes faites de bois ou de terre et couvertes de chaume ont succédé des habitations en briques et tuiles moins sujettes aux incendies. Le plan-relief de Saint-Omer (1758) montre des habitations tant dans Lyzel que dans le Haut-Pont, dans une configuration générale assez proche de celle connue aujourd'hui, mais également sur des îles du marais ouest. Ces dernières devaient être localisées de façon systématique sur des points hauts et fermes, a priori composés d'argile bleue.



» Maison sur le Grand Large de Tilque



» Maison sur le Moerelack (commune de Nieurlet)

Toutes les habitations du marais construites jusqu'au début du siècle dernier méritent notre attention. Celles situées sur les rives est et ouest aux abords immédiats du marais se présentent de façon générale sous la forme d'une maison basse à laquelle est accolée une grange. Les murs sont en torchis blanc, le soubassement est en briques peintes en noir. Les plus récentes, ou les mieux dotées, étaient parfois entièrement construites de briques et les toitures couvertes de pannes flamandes. Le chaume à aujourd'hui complètement disparu.

» Petite maison à pièce unique pour se mettre à l'abri, sécher les vêtements, déjeuner... au temps où les déplacements en barque étaient longs. Il en reste aujourd'hui moins d'une dizaine



» Les moulins en bois, construits sur les digues des casiers hydrauliques, permettaient d'évacuer l'eau pour maintenir le niveau adapté.





» Moulin, la Grande Meer



Enjeux pour demain : le faubourg de Saint-Omer et les maisons typiques isolées du marais ne bénéficient à ce jour d'aucun inventaire précis (localisation, caractéristiques...). Aucun dispositif particulier de sauvegarde de ce patrimoine bâti n'a été développé en dehors du « Site Inscrit des marais du Dambricourt, du Romelaëre et du marais de Boonhem ». Encore qu'il s'agisse plus là d'une démarche de sauvegarde des paysages.

Il importe donc de s'intéresser de près aux habitations typiques du marais afin de s'assurer que demain un échantillon représentatif soit préservé et mis en valeur en lien avec les habitants : petites maisons d'ouvriers agricoles, maison de maraîchers avec porche traversant, maison d'exportateur de légumes avec quai de déchargement, granges...

1/3 L'EAU

UN VASTE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE À ENTREtenir

Du travail acharné de générations de *mareskiers* et de *brouckaillers* est né ce territoire dont Vauban lui-même écrivait « *je ne crois pas qu'il y ait tant de fossés dans toute la Flandre que dans le seul marais de Saint-Omer* ».

Aujourd'hui, le réseau est estimé à 170 km de rivières et 560 km de fossés, soit une moyenne de près de 190 mètres de fossés ou de rivières par hectares de marais, et plus de 1 400 kilomètres de berges. Dans ce dédale et malgré une humanisation progressive, une grande variété de flore et de faune a continué à trouver des conditions écologiques suffisamment diversifiées pour permettre sa conservation.

L'entretien des rivières wateringues (les collecteurs principaux) et des watergangs est essentiel car le marais a une tendance naturelle à se combler et à redevenir le marécage décrit par les moines à leur arrivée au VII^e siècle. L'association forcée de propriétaires, la 7^e section des wateringues, créée en 1819, a pour tâche de prendre en charge l'entretien des cours d'eau classés « wateringues » dans le marais, mais n'a aucune influence directe sur le dessèchement.



Enjeux pour demain : un plan de gestion des rivières et des voies d'eau secondaires a été établi en 2013. Obligation réglementaire, il vise à garantir durablement l'entretien des cours d'eau et à simplifier les dispositifs déclaratifs exigés des opérateurs locaux, la 7^e section de wateringues dans le cas du marais Audomarois. L'enjeu de sa mise en œuvre sur le marais est conséquent eu égard à la nécessité de garantir durablement l'évacuation des eaux, la navigation et la qualité du patrimoine naturel. En parallèle, un travail important reste à réaliser le long des berges wateringues pour favoriser des aménagements ou des réaménagements qualitatifs d'un point de vue paysager et fonctionnels au sens du bon état écologique en privilégiant de ce point de vue la restauration des continuités écologiques tout en assurant la sécurité des biens et des personnes. Cela représentera un gros travail d'animation et de sensibilisation car les propriétaires devront être volontaires.



» Écluse, Haut-Pont

• Balade à travers le marais Audomarois : hier, aujourd'hui... et demain?



» Curage d'une rivière à partir de la barge flottante le « Chaland'Aa »



» À l'origine, le curage des rivières se faisait à la main à l'aide d'outils spécifiques. Ici la grèpe



» La cuvette de Clairmarais/Noordpeene/Nieurlet

LA GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'EAU

14 août 1467 – TAMALKÈRE et LEPANETIER demandent qu'un dédommagement soit accordé aux maraîchers dont les terrains ont été inondés par le défaut de curage de la rivière [...] le Magistrat concède « qu'il indemniser les maraîchers des dommages causés par l'inondation de la rivière, et veillera à les empêcher à l'avenir; il examinera les titres relatifs aux pâtures et terres communes du Bac, et s'il y a lieu, corrigera les abus; il autorisera les habitants des faubourgs à nommer eux-mêmes leurs connétables ».



La gestion quantitative de l'eau a toujours fait l'objet d'attentions fortes afin de maintenir un niveau ni trop haut ni trop bas. Les aménagements conséquents initiés dès le XII^e siècle ont facilité l'évacuation des eaux à la mer pour soustraire le marais aux longues périodes d'inondation. Le développement des activités humaines (habitats, changement des pratiques agricoles, infrastructures de transport, zones d'activités...) ont modifié la vitesse de transfert des eaux de l'amont vers l'aval, ainsi que les taux de matières en suspension, ce qui provoque un engorgement de plus en plus rapide.

Depuis une décennie, le compromis trouvé sur le marais est de maintenir une cote d'eau moyenne sur le marais à 2,22 m NGF. Cette cote est sujette à variations (d'une amplitude de l'ordre de 1 m), soit pour anticiper une pluviométrie importante, soit parce que les conditions d'évacuation des eaux sont difficiles.



Enjeux pour demain : l'enjeu de maintenir un niveau d'eau minimum et maximum est stratégique pour la navigation sur le canal, la culture maraîchère, la gestion des prairies, la biodiversité. Toutefois, les attentes des uns et des autres sont parfois différentes et incompatibles entre elles. Le bon fonctionnement d'une zone humide repose cependant sur une règle simple qui est de bénéficier d'une eau de qualité en quantité suffisante. L'enjeu sera donc de maintenir une eau de qualité en quantité afin de subvenir aux besoins de chacun. Une gestion concertée des niveaux d'eau devra être réfléchi à une échelle bien plus vaste que celle des casiers hydrauliques

LES CRUES

1872 – L'inondation la plus grave et aussi la plus longue, remonterait à décembre 1872. La pluie commença à tomber en novembre, atteignit son maximum en décembre et se poursuivit encore en janvier et février 1873. Pendant 40 jours et 40 nuits, il plut presque sans discontinuer comme lors du déluge ! « Le Pays ressemble à un immense lac duquel on aperçoit quelques maisons qui semblent sorties de l'eau ». On estima que trois mille hectares étaient sous les eaux dans le marais Audomarois.



On imagine aisément que la problématique de l'évacuation des eaux à la mer n'a jamais été une mince affaire; le marais Audomarois se situe entre un important bassin versant et un large delta, à une distance à la mer de 30 kilomètres avec une pente très faible. Il a fallu attendre la création de l'Institution interdépartementale des Wateringues en 1977 pour que les crues catastrophiques subies jusqu'en 1974 et 1975 ne se reproduisent plus.



Depuis cette époque, les dispositifs d'évacuation des eaux à la mer se sont sans cesse améliorés, en grande partie grâce à l'optimisation des machines et des personnels. Mais cette date correspond aussi à celle des premiers effets ressentis du dérèglement climatique: élévation du niveau des mers, intensité plus forte des pluies, convergence accentuée des phénomènes de marées associés à des coups de vents et à de fortes pluies. Ainsi que le montrent les données météorologiques de la station de Watten, depuis les années 1970 les hauteurs moyennes de précipitations et la moyenne des températures sont à la hausse. Un record a même été battu sur l'année 2012 où le total des précipitations a franchi le cap symbolique des 1000 mm, là où la moyenne s'établissait autour de 780 mm (voir page 26).



» Inondations 2011



» Inondations 2011



» Inondations 2011



» Inondations 2011



Enjeux pour demain: malgré les incertitudes quant à l'impact du dérèglement climatique, il paraît assez évident que les quantités d'eau reçues par le bassin versant risquent d'être plus conséquentes et que l'évacuation à la mer sera plus difficile du fait de l'élévation continue du niveau marin. Les différents scénarios d'aménagement imaginés à ce jour font apparaître des coûts extrêmement importants que personne ne souhaite assumer. La solution ne sera pas unique mais constituée probablement d'un faisceau d'actions, entre amélioration des capacités d'évacuation et acceptation d'une partie du risque de crue.

Enfin, dans les scénarios les plus catastrophiques on trouve un risque de submersion marine dont l'influence se fera sentir jusqu'à Saint-Omer. Limitant de fait les capacités d'évacuation et en obligeant le marais à retenir une partie de ses eaux.

Par ailleurs, le phénomène d'oxydation de la tourbe dû aux variations du niveau d'eau devra absolument être étudié dans les années qui viennent.

PRATIQUES AGRICOLES ET ASSAINISSEMENT

Les traitements herbicides qui, de façon volontaire ou non, impactent la végétation de berges provoquent des dégâts visibles par les habitants. L'évolution des matériels et des pratiques agricoles actuels ne favorisent pas la prise en compte des spécificités du marais et en particulier des fossés.

L'assainissement des habitations isolées constitue un autre problème: aucun dispositif d'assainissement autonome ne paraît efficace pour des habitations peu surélevées par rapport au niveau d'eau, avec des risques d'inondation l'hiver et une occupation occasionnelle.





Enjeux pour demain : si l'assainissement autonome des résidences isolées semble aujourd'hui relever d'une utopie, cela conforte la nécessité de stopper net l'implantation anarchique de caravanes, mobile-homes et autres chalets.

Des adaptations techniques ou des évolutions technologiques doivent permettre d'éviter que les traitements chimiques n'affectent la qualité de l'eau et n'impactent la végétation, notamment dans les secteurs de grand intérêt floristique.

Enfin, un travail de sensibilisation et de formation serait à développer auprès des jardiniers amateurs et des agents des collectivités qui sont amenés à utiliser parfois des produits phytosanitaires de façon peu conforme.

IMPACT DES CAPTAGES SUR LES EAUX DE SURFACE ET POLLUTIONS EXTERNES

Le marais Audomarois est dépendant des apports d'eau du fleuve Aa et de son bassin versant associé et pour une petite partie des eaux de ruissellement du versant flamand ; il bénéficie aussi d'un important phénomène d'artésianisme qui procure un apport d'eaux souterraines, principalement dans le marais ouest. Ces apports de bonne qualité contribuent à préserver des habitats naturels et des espèces de grand intérêt biologique.

Du fait de ses réserves souterraines importantes, l'Audomarois héberge de nombreux forages pour l'alimentation en eau potable des populations, situés en bordure du marais. Ces prélèvements réduisent les apports d'eau de nappe dans le marais et donc impactent la qualité des eaux de surface à proximité des points de forage et la biodiversité qui y est associée.

Le marais reçoit aussi les effluents, plus ou moins bien traités, des agglomérations et industries situées à sa périphérie, mais aussi plus lointaines du fait de l'apport du canal de Neuffossé.

Il semble évident aujourd'hui que la qualité des eaux de surface s'est dégradée progressivement. Il paraît loin le temps où les anciens prenaient l'eau pour le café directement dans la rivière !



» Fontaine



Enjeux pour demain : le maintien de la qualité de l'eau du marais est un enjeu majeur pour le territoire. La ressource en eau souterraine est captée par les forages situés en bordure ouest du marais pour alimenter en eau potable la région de Dunkerque. Une modification de la qualité des eaux engendre très rapidement un impact sur les éléments les plus sensibles de la flore aquatique ou d'autres groupes. Enfin, l'ensemble des eaux du marais partant vers la mer, toute altération des eaux de surface contribue aussi à la dégradation de la qualité des océans.

Il est nécessaire de mieux connaître le fonctionnement hydraulique général pour mieux appréhender l'évolution du marais et affiner les interprétations des différentes données collectées. Il faudrait donc intégrer dans les suivis à long terme l'ensemble des prélèvements en eaux souterraines, les quantités d'eau rejetées des principales stations d'épuration domestiques et industrielles, et collecter les données qualitatives produites par les différents établissements.

Le territoire doit être capable de produire annuellement une donnée eau qualitative et quantitative sur le marais et la rendre accessible au plus grand nombre.

L'identification par le territoire d'indicateurs pertinents de suivis est primordiale afin d'être en mesure de proposer des données « eau » qualitatives et quantitatives sur le marais. Ces données devront être rendues accessibles à tous les usagers.

1/4 LE PATRIMOINE NATUREL

LE MARAIS, RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

Le marais est une construction de la nature et de l'homme. Le patient travail des générations successives a composé un espace unique et original dans lequel l'homme et la nature cohabitent. Mais les pressions exercées par l'homme ne sont-elles pas devenues déséquilibrées ces dernières années ?

Les connaissances naturalistes sur le marais ne sont pas très anciennes. Au XIX^e siècle, le grand naturaliste audomarois Henri DUPUIS alimenta probablement son cabinet d'espèces prélevées dans la région. Il faut attendre les années 1970 sous l'impulsion de Jean SAINT-ANDRÉ, pour que le professeur GÉHU révèle l'intérêt floristique du marais Audomarois. À partir de cette période, la valeur naturaliste du marais ne fait plus que grandir au fur et à mesure des études qui y sont menées. Celle sur la flore aquatique en 2002-2003 révèle que le marais héberge un tiers de la flore aquatique française. Plus tard, les études liées à Natura 2000 permettent de prouver l'existence de mollusques protégés en France ou considérés comme mondialement menacés.



S'il fallait choisir 10 espèces à enjeu sur le marais parmi les 1 800 dénombrées à ce jour, il s'agirait probablement des suivantes: le Butor étoilé (héron des roselières), le Blongios nain (plus petit des hérons d'Europe), le Phragmite des joncs (petit passereau des roselières migrateur transsaharien), le Stratiote faux aloès (chardon d'eau), le Murin des marais (chauve-souris la plus rare de France), la

Planorbe naine (petit mollusque aquatique), la Bouvière (petit poisson des eaux de bonne qualité), le Brochet (prédateur redoutable des eaux de bonne qualité), l'Utriculaire vulgaire (petite plante aquatique carnivore), l'Aeschne isocèle (libellule), auxquels il faudrait ajouter un champignon à déterminer. Le marais est donc bel et bien un réservoir de biodiversité, notoire et méconnu à la fois.



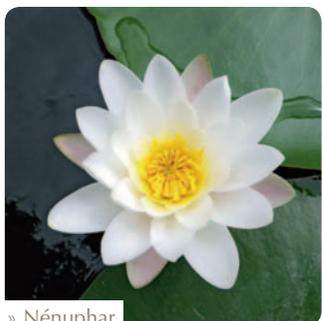
» Martin pêcheur



» Grèbe huppé



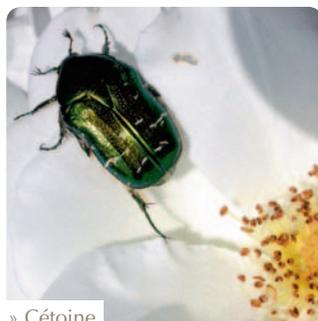
» Agrions



» Nénuphar



» Blongios nain



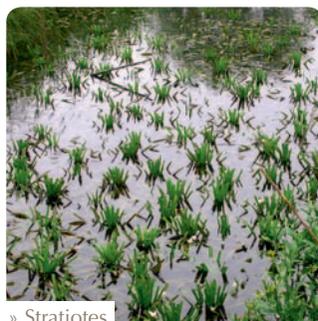
» Cétoine



» Phragmite aquatique



» Butor



» Stratiotes

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU ROMELAËRE

Les acquisitions et travaux qui ont permis aux étangs du Romelaëre de devenir une réserve naturelle nationale ont débuté à la fin des années 1960. Le projet d'origine avait d'autres finalités, mais le concept d'un espace naturel remarquable protégé dans une région urbanisée a rapidement primé. Sans ce travail de fond difficile et suscitant parfois une forte opposition, les résultats mesurés aujourd'hui n'auraient certainement jamais été atteints.

Si la protection de la nature en France et dans le monde fait toujours couler beaucoup d'encre, il faut reconnaître qu'elle assure également une notoriété aux territoires qui la mettent en valeur.

Les aménagements et animations menés sous l'égide du Parc naturel régional ont permis d'obtenir le label de « réserve naturelle volontaire » en 1987, puis le statut de réserve naturelle nationale en 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2009, elle est devenue, avec son bâtiment d'accueil, la grange nature, la propriété du département du Pas-de-Calais, gérée par Eden 62.

Les étangs du Romelaëre sont incontestablement le joyau naturaliste du marais. Accessible à tout public par un sentier sur pilotis, la réserve accueille chaque année plus de 100 000 visiteurs et joue donc un rôle d'émerveillement et de sensibilisation considérable.



» Sentier sur pilotis de la Réserve naturelle nationale du Romelaëre



» Sentier sur pilotis de la Réserve naturelle nationale du Romelaëre



» Alignements de saules têtards, commune de Tilques

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Depuis les années 1990, la notion de corridors biologiques a été définie précisément comme condition pour préserver les échanges entre les milieux naturels. Aujourd'hui, l'ensemble des politiques qui recouvrent ces notions sont reliées sous l'appellation « Trame verte et bleue ». Sur le marais, l'important maillage de cours d'eau garantit assez bien des possibilités de connexions pour certaines espèces, c'est-à-dire une Trame bleue, à condition qu'on limite les isolements hydrauliques. La Trame verte bénéficie de l'important linéaire de berges végétalisées et ponctuées de quelque 10000 saules têtards dont 920 d'intérêt patrimonial, 150 km de haies et 229 hectares de surfaces boisés qui favorisent les continuités.

Aussi, sur la partie marais proprement dite et sur ses abords immédiats, les conditions de mise en œuvre de la Trame verte et bleue paraissent assez naturellement réunies.



Enjeux pour demain : Quoique l'on en pense et quoique l'on en dise, le marais Audomarois est resté un îlot de biodiversité dans une région fortement urbanisée et industrielle. 1/3 de la flore aquatique française représentant 50 % de la flore aquatique régionale prospère ici, plus de 100 espèces d'oiseaux y sont reproductrices, de nombreuses espèces trouvent sur le marais leur unique site de vie ou la majorité de leurs populations régionales. Si l'enjeu du marais est tout d'abord local, il contribue largement à la préservation du patrimoine naturel national et international.

Toutefois, la préservation de la biodiversité du marais et de ses différentes composantes nécessite les efforts de chacun. En effet c'est l'eau qui détermine par sa qualité et sa quantité la présence des espèces et des habitats naturels. Si cette thématique n'est pas abordée de façon globale et partagée, il sera vain d'espérer préserver durablement ce qui fait aujourd'hui l'originalité de la biodiversité du marais.

L'autre enjeu est celui de la préservation des liens fonctionnels entre les milieux naturels. Les espèces ont en effet besoin d'échanger. Pour cela il est nécessaire que des corridors soient préservés entre les espaces clés comme le marais Audomarois et les autres zones humides par exemple. Cet enjeu est celui de la mise en œuvre de la Trame verte et de la Trame bleue. S'il n'est pas pris en compte, il est fort possible que dans les années à venir, nous assistions à une érosion massive de la biodiversité et à des disparitions importantes d'espèces. Cette notion justifiera un travail d'information pour démontrer au plus grand nombre la nécessité de préserver les liens qui unissent les espaces et qui sont essentiels pour certaines espèces.

1/5 L'AGRICULTURE

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE

1384 – SAINT-BERTIN avait appris lui-même à ces hommes simples à dessécher leur marais par l'ouverture de fossés, et à mettre leurs terrains à l'abri de l'invasion des eaux en élevant des digues. Ces travaux ont dû être effectués sur une grande échelle, car deux siècles après en 850, « l'abbaye comptait dans les limites de son territoire qui comprenait presque toute l'île du Marais, des jardins dont le revenu était élevé à vingt livres somme considérable pour l'époque ou un porc gras était évalué quatre deniers, et où dans la campagne, la location de vingt bonniers de terre et de trois serfs, ne rapportait que trois sous. »

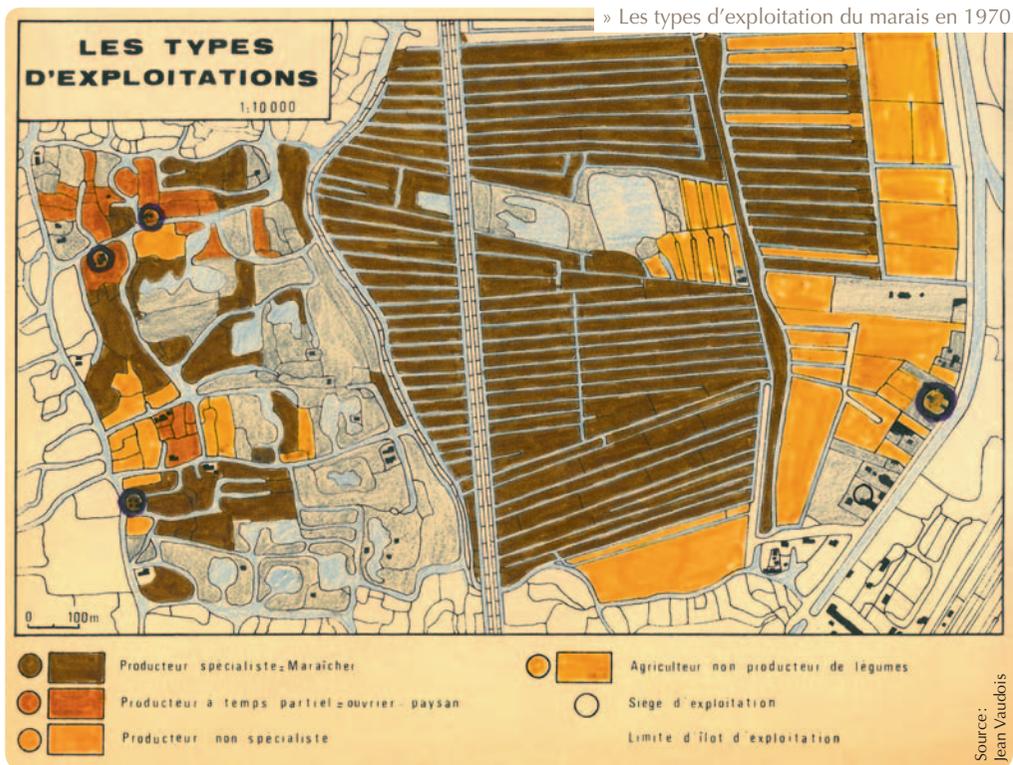
1709 – Composition en flamand de la « Chanson populaire de Gilles DINDIN » par Antoine PRONIER, épicier du Haut-Pont, surnommé Gilles DINDIN : il raconte lui-même son voyage de Saint-Omer aux Grandes Indes, fameux cabaret de Dunkerque (45 couplets). Il y est notamment fait état de la production de chou-fleur.



Les cultures pratiquées sur le marais étaient variées mais toujours soumises aux déplacements en escute ou en bacove. La physionomie du marais devait alors dépendre de trois catégories de productions : les légumes, les prairies et les cultures avec certainement une place pour la production de chaume et de joncs pour les couvertures des habitations, les étangs pour la tourbe et les plans d'eau pour les pêcheries.

Aujourd'hui, les données les plus récentes (2012) donnent une occupation agricole du marais sur 48 % de sa superficie, principalement par les prairies et les cultures maraîchères. En 1973, un autre inventaire donnait le maraîchage pour 45 %, les prairies 30 %, les friches 15 % et l'eau 10 %.

Les difficultés du maraîchage font partie de l'histoire du marais et des faubourgs. De tout temps, les habitants ont eu à subir les longues périodes d'inondations naturelles ou provoquées. Certaines années, la mise en culture du marais a dû être en grande partie impossible. Les crises du légume et en particulier celles liées au « sans-cœur » (attaques de cécidomyies sur les choux-fleurs, communément appelée « mouche du chou ») ont mis à mal l'équilibre des exploitations maraîchères dans la première moitié du XX^e siècle. À cette époque, l'industrie verrière tournait à plein régime et chaque crise entraînait le départ de maraîchers vers la cristallerie d'Arques. Ceux qui sont restés avaient les capacités d'encaisser une crise, ou le marais chevillé au corps. Quelques-uns n'ont pas résisté au changement et sont revenus au marais. Mais la population maraîchère qui était forte de 400 « chefs de famille » en 1930 a rapidement vu le nombre de maraîchers diminuer pour se réduire à 44 quelques



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE DE 1929 À 2012			
Année	Surface cultivée	Nombre de familles	Taille moyenne des exploitations
1929	1 200 ha dont 750 de chou-fleur	400 « chefs de famille » 3 personnes par famille	1,8 à 3,5 ha
1967	620 ha	250 maraîchers	Environ 2,5 ha
1980	620 à 680 ha	213 exploitants dont 147 établis à Saint-Omer	Environ 3,26 ha
1996	491 ha	110 exploitants	5 ha
2002	488 ha	70	7 ha
2012	430 ha	37	Environ 12 ha sur le marais

années plus tard. En parallèle, la taille des exploitations n'a cessé de croître contraignant de plus en plus leurs reprises. Sur le marais et selon le recensement général agricole de 2010, les exploitations sans repreneurs se multiplient. Près de la moitié des chefs d'exploitations agricoles audomarois ont plus de 50 ans laissant présager, là aussi, des inquiétudes de reprises.

« Les efforts accomplis par l'homme depuis plusieurs siècles ont permis d'implanter dans la région de Saint-Omer un centre maraîcher relativement important et qui constitue pour la région une grande richesse: terres maraîchères d'excellente qualité, technicité des exploitants, qualité et spécificité des productions, notamment le chou-fleur. [...] »

Le développement de la mécanisation, et en particulier l'emploi du tracteur ne peut être généralisé.

Il s'ensuit des conditions de vie – surtout pour ceux dont l'habitation se trouve en plein marais – et des conditions de travail extrêmement pénibles.

Il s'ensuit également des conditions et des coûts de production qui font que Saint-Omer ne peut rester concurrentielle des autres centres de production que par le maintien de produits très spécifiques et de très grande qualité: d'où un effort de plus en plus grand des exploitants, d'où également des possibilités de développement à long terme de plus en plus limitées.

Améliorer et développer les voies d'accès terrestres à l'intérieur du marais apparaît donc comme une des actions prioritaires pour assurer la survie de l'activité maraîchère.

[...] » 1972 (avril) – Extrait d'une étude confiée par la SRAE du Nord à l'OTAM

Ce texte vieux de 40 ans exprime bien la problématique générale du marais au regard de la production légumière. Peu après sa parution, les travaux dits « de remembrement » (en fait des travaux de création d'accès terrestres), principalement financés par des fonds publics, pour lesquels il plaiderait, débutaient. Qualifié à l'époque de « remembrement le plus cher de France », il resta un investissement lourd à la charge en partie des producteurs malgré les aides conséquentes accordées au territoire.

LES LÉGUMES

Diverses sources, dont les concours agricoles d'autrefois, donnent une idée assez précise de la grande diversité de légumes qui étaient produits sur le marais Audomarois. Les cultures de choux divers, de haricots, d'artichauts, de poireaux, de carottes, etc. s'étaient étalées sur plusieurs dizaines d'hectares pour chacune, avec à chaque fois plusieurs variétés cultivées. Certains maraîchers produisaient plus de 100 légumes différents et toute une variété de fruits. La spécialisation progressive vers la culture du chou-fleur d'été et de l'endive en hiver peut s'expliquer à la fois par les contraintes



• Balade à travers le marais Audomarois : hier, aujourd'hui... et demain?

inhérentes à la situation propre au marais (manque d'accès, isolement, crues régulières...), et par une évolution du marché. Aujourd'hui, les producteurs qui ont continué à produire une gamme de légumes plus étendue pratiquent bien souvent la vente directe.

Les conditions de terroir et en particulier la présence de la tourbe et l'omniprésence de l'eau ont permis depuis des temps reculés de produire ici des légumes dans des conditions exceptionnelles. Si la production actuelle de chou-fleur est de l'ordre de 5 millions de têtes par an, elle est montée dans les années 1900 à près de 10 millions! La production annuelle d'endives est de l'ordre de 3 500 tonnes.

Cette histoire raccourcie de la production de légumes dans le marais Audomarois permet de mieux comprendre pourquoi 70 % des « accessions » de variétés légumières du Centre régional des ressources génétiques ont pour origine notre marais. À ce jour, plusieurs variétés anciennes y sont toujours cultivées par les maraîchers ou des jardiniers amateurs : citons le poireau Leblond, l'artichaut gros vert de Laon, le chou-fleur martinet...

Les projets de retour à la diversification sont souvent perçus de manière caricaturale par la profession, comme « un retour au Moyen Âge ». Les réponses à apporter au déclin de l'activité ne sont certainement pas dans un modèle unique et il convient de laisser ouvert le champ des possibles. Des



» J.-P. Coffe, un ambassadeur du marais



» La production d'endives en extérieur n'est plus pratiquée aujourd'hui

choix ont été faits à certaines périodes qui s'avèrent difficilement réversibles aujourd'hui pour les producteurs. Tout le monde s'accorde pour dire que les maraîchers ne sont pas sur le marais pour y faire de la figuration mais bien pour y exercer une profession qui leur permet de vivre décemment.

L'ÉLEVAGE

L'élevage a probablement toujours occupé une place importante dans le marais. Les premières parcelles en limites de marais comme les parties les plus basses devaient être fauchées ou pâturées suivant les années. Certains troupeaux étaient menés en bacove ou au licol le long des sentiers de drome qui parcouraient le marais. La majorité des exploitations d'élevage ne comportait qu'une petite partie de leurs exploitations sur le marais proprement dit.

L'élevage dans le marais comporte des contraintes spécifiques : période de hautes eaux, accès contraints, parasites spécifiques, végétations naturelles, risques liés aux nombreux fossés... Néanmoins, il occupe pas loin du tiers de la surface du marais. Les éleveurs contribuent donc directement à la préservation des paysages et de la biodiversité du marais. Sur 1/3 au moins de la surface pâturée en prairies naturelles sont localisées des espèces végétales et animales au statut de conservation précaire ou menacé. Le maintien de pratiques pastorales adaptées et viables économiquement est donc un objectif essentiel pour les éleveurs et pour la qualité biologique du marais Audomarois.

Il s'avère cependant que la situation de l'élevage reste précaire car ardue, contraignante et aux résultats économiques fluctuants.



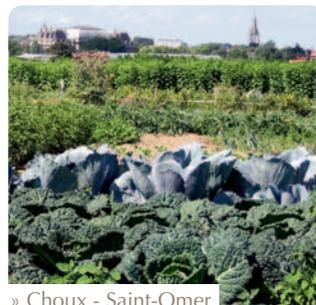
» Maraîcher au travail



» Chargement des choux-fleurs dans le bateau de livraison



» Plantation de choux-fleurs



» Choux - Saint-Omer



LES MARAIS DE SAINT-OMER



Les évolutions en cours laissent imaginer une diminution du nombre d'éleveurs avec en corollaire une augmentation de la taille des exploitations et de leur volume de production. Dans ce contexte, il y a fort à craindre que les espaces de prairies « marginaux » fassent les frais de ces évolutions.

MARAÎCHAGE ET ÉLEVAGE



» Élevage



» Les Madeleines - Saint-Omer



Enjeux pour demain : c'est le maraîchage qui a apporté la notoriété au marais Audomarois et qui y contribue toujours activement. Son maintien est une nécessité pour l'activité économique que cela génère et pour la représentation du territoire. En outre, l'activité maraîchère va dans le sens de la recherche actuelle d'une agriculture de proximité et de qualité.

Les accès aux parcelles ne sont plus aujourd'hui adaptés aux engins utilisés tant en dimension qu'en charge. Si chacun semble s'accorder sur la nécessité de préserver le réseau de fossés pour un bon drainage superficiel des parcelles cultivées, des adaptations doivent être trouvées pour conserver la compétitivité des exploitations. Les solutions envisagées sont de trois types entre regroupements parcellaires, aménagements complémentaires et innovations technologiques.

La gestion de l'eau est également un facteur clé des bonnes conditions d'exploitation. Vécue autant comme une contrainte qu'un atout, il faudra rester vigilant pour que cette gestion soit concertée et réfléchi eu égard au risque d'inondations et aux impacts qu'aurait cette gestion de l'eau sur certains sols tourbeux.

Les maraîchers du marais Audomarois ont un savoir faire reconnu. Si la production s'est spécialisée dans le chou-fleur primeur et l'endive l'hiver, une cinquantaine de légumes sont toujours présents sur le marché de Saint-Omer. L'enjeu de la diversification paraît donc possible et semble aux yeux d'un grand nombre de partenaires, une piste d'avenir à travailler.

Plusieurs études ont été réalisées ces dernières années de façon concertée avec les représentants de la profession agricole. Elles font un certain nombre de propositions de nature à maîtriser l'avenir des espaces agricoles actuels du marais. Confrontées aux règlements européens et français, les propositions élaborées vont subir la difficile analyse entre le « vouloir » du territoire et la capacité à « pouvoir » qui lui sera laissée.

Il est pourtant clairement établi aujourd'hui que du maintien à minima des 1 100 ha de prairies recensées sur le marais et particulièrement des prairies naturelles, dépendra la préservation de paysages emblématiques et la conservation de la biodiversité. Chacun doit en être conscient et responsable.



• Balade à travers le marais Audomarois : hier, aujourd'hui... et demain?

1/6 LES AUTRES ACTIVITÉS HUMAINES

LA PÊCHE

1580 – [...] la Fraîche poissonnerie : on désignait sous le nom de fraîche poissonnerie la partie qui réunissait les deux faubourgs et dont les habitants s'occupaient principalement de la pêche

1613 – la pêcherie de Clairmarais était fort riche. En 1613 on y prit un énorme Brochet dans lequel on trouva un canard, et l'évêque de Saint-Omer ayant été invité à en manger, on servit ce brochet le canard au ventre.



» Pêcheurs

La pêche est certainement l'activité la plus ancienne. Les premiers habitants du marais vivaient semble-t-il dans des huttes couvertes de chaume et s'adonnaient à la pêche. Progressivement, elle s'est structurée et concentrée dans l'actuelle rue de la Poissonnerie qui relie le faubourg du Haut-Pont au faubourg de Lyzel. Son importance peut être jugée au fait que du poisson pêché dans le marais était expédié vers Paris par le train. Cette activité a joué un rôle de subsistance ou de complément alimentaire ou de revenus jusqu'aux années 1950 semble-t-il. Puis elle est devenue uniquement une activité de loisirs fédérée au sein de l'association « La Concorde » qui a compté plus de 10000 sociétaires contre 3500 aujourd'hui. « La Concorde » reste ainsi la plus importante société de pêche du Nord-Pas de Calais. L'importance des canaux, la forte imbrication entre rivières et fossés est de fait très favorable à la reproduction naturelle des poissons et particulièrement pour le Brochet. À ce jour, ce sont 27 espèces de poissons qui ont été recensées depuis 40 ans dont plusieurs espèces au statut de conservation fragile.

La pêche pratiquée aujourd'hui concerne principalement le poisson blanc dont les Carpes et la pêche aux carnassiers avec le Brochet, le Sandre et l'Anguille.



Enjeux pour demain : les pressions qui s'exercent sur le milieu naturel sont nombreuses. Aux dires des anciens, il semble bien que les populations de poissons ne sont plus ce qu'elles ont été. La restauration de la qualité des milieux aquatiques et des masses d'eau reste un préalable indispensable à une présence satisfaisante des poissons sur le marais. La qualité est complexe à aborder dans la mesure où les origines de matières ne sont pas forcément issues du marais mais peuvent venir de plus loin avec le canal à grand gabarit et que certaines molécules ou matières ne sont pas recherchées de façon systématique. Assurer une alimentation en eau de qualité et en quantité au marais, tout en maintenant la diversité des canaux et de leur niveau d'entretien sont des enjeux majeurs pour la reproduction de certains poissons, comme le Brochet, et le maintien de l'activité de pêche.

LA CHASSE

XIV^e – « les Brouckaillers aménagent et mettent en valeur les marais hauts [...] ils creusent et approfondissent des étangs. Ils se consacrent à la culture, à la pêche, à la chasse et à l'extraction de la tourbe ». « Les "Communes" étaient réservées aux bourgeois », en principe au moins. Eux seuls pouvaient y mettre, selon les années, plus ou moins de bêtes, y faucher tant de foin, y scier rosel ou joncs. Il leur était semblait-il interdit d'y tendre filet as oiseaux de rivières et peut-être même d'y pêcher, sinon anguilles et palins. »

Au même titre que la pêche elle devait être une activité importante sur le marais dès que la présence de l'homme est attestée. Que ce soit les oiseaux reproducteurs ou migrateurs, nul doute que cette ressource devait contribuer à l'alimentation des populations autochtones. Depuis une trentaine d'années on peut remarquer que le nombre de plans d'eau a sensiblement augmenté au détriment des espaces de prairies principalement dans la cuvette de Clairmarais-Noordpeene-Nieurlet.



» Chasseur





Enjeux pour demain : l'activité cynégétique obéit à des règles strictes qui s'appliquent sur le territoire national et celui du marais. Les enjeux de loisirs et économiques liés à l'activité chasse au gibier d'eau ne doivent plus amputer le marais de ses espaces agricoles et paysagers. La création de plans d'eau et de platières stérilise définitivement les usages agro-pastoraux et crée une irréversibilité nette. Encore une fois, les enjeux de loisirs créent des distorsions par rapport aux enjeux fondamentaux de préservation du marais.

L'ACTIVITÉ DE FAISEURS DE BATEAUX

« Dans le XV^e siècle, on ne pouvait dans nos faubourgs être faiseur de bateaux à moins d'avoir la qualité de Bourgeois et de justifier d'un apprentissage de trois ans. »



La dénomination précise des bacoves et des escutes s'écrit au moins dès le XVII^e siècle. Les bateaux, qu'ils soient maritimes ou fluviaux, ont toujours joué un rôle important dans la vie du marais et dans l'animation des faubourgs et des quartiers bas de la ville de Saint-Omer. Sur une hypothèse qui consisterait à penser que chaque famille de maraîchers possédait 2 à 3 bateaux bois au XX^e siècle, la flotte totale devait avoisiner les 1 200 bateaux. Cette activité devait être intense pour justifier la dénomination de la rue des Faiseurs de bateaux dans le faubourg du Haut-Pont. Plus récemment, les derniers charpentiers étaient localisés sur Saint-Omer et Watten. Après 15 années d'absence, en 2009, un charpentier s'est de nouveau installé sur le marais, dans Lyzel. Quelques bacoves et escutes ont été fabriqués et garantissent pour les décennies qui viennent la préservation de ce patrimoine unique.



» Faiseur de bateau



» Entretien de bateau



Enjeux pour demain : deux bateliers sont déjà équipés de bacoves et la maison du marais en construction proposera elle aussi des visites guidées du marais en bacove électrique. Les agents du Parc et d'Eden 62 travaillant sur le marais utilisent également des bacoves et escutes. Si les escutes paraissent plus adaptées aux usages actuels des particuliers sur le marais, les bacoves semblent avoir un avenir plus complexe avec un usage privé plus limité. Le marais accueille actuellement le dernier facteur en bateau de France, apparaissant régulièrement dans les reportages télévisés, véhiculant une image pittoresque du marais Audomarois. Convaincre La Poste de l'équiper lui aussi d'un bateau traditionnel à moteur électrique permettrait de soutenir également la démarche des acteurs du marais qui se sont engagés dans cette voie.

LA BATELLERIE

1754 – « L'établissement des carrosses d'eau de Saint-Omer à Dunkerque remonte à l'année 1754. La convention pour la barque de Saint-Omer à Bergues avait été signée le 13 mars 1719, par les échevins respectifs de ces villes. Celle pour Bourbourg établie en 1678 avait été régularisée aussi en 1754. Le service de la barque de Saint-Omer à Calais remonte au 11 octobre 1780, selon une convention à ce sujet entre les magistrats des deux cités. Le service général des barques fut de nouveau autorisé par un arrêté du Préfet du 24 mai 1800, et depuis le 10 juin suivant, il est parfaitement rempli sous la direction de M. HERMANT-BOYAVAL. Ce fut en 1755 que l'on plaça une petite cloche au-dessus de la porte du Haut-Pont pour avertir les voyageurs de l'instant du départ ».



1862 – « Monsieur MULOT aménage un bateau pour conduire les dimanches et jours de fête des promeneurs à Clairmarais. Le prix est fixé à 20 centimes par personne aller et retour. Trois départs pour Clairmarais seront effectués à partir du 11, du Lyzel jusqu'à la friture ».

D'après les archives consultées, la plus ancienne trace d'activité commerciale de batellerie pour la découverte du marais remonterait à 1862. Les promenades en bateau ont aussi été développées de façon plus ou moins officielle par les maraîchers qui emmenaient des groupes familiaux ou de visiteurs découvrir le marais. Diverses cartes postales et photographies laissent imaginer que les lieux de locations et de départ étaient nombreux à cette époque et répartis assez largement sur les communes du marais.

Cette activité a pris son essor dans les années 1980 avec l'apparition du premier bateau à passagers de 55 places, suivi par d'autres dans les années 1990. Ce changement a permis une augmentation nette et continue du nombre de visiteurs en bateau. Un inventaire succinct réalisé durant l'hiver

2013 a permis d'estimer le nombre de passagers annuels à 120 000 personnes, le taux de rivières du marais empruntées par ces bateaux à 17 % et le nombre d'emplois générés entre 20 et 50 équivalents temps plein (ETP).

Il convient d'ajouter à ce bilan les centaines d'embarcations privées qui circulent sur le marais et qui sont stationnées le long des habitations ou des embarcadères publics et privés.

Parmi les impacts négatifs relevés régulièrement figure l'état des berges qui en certains lieux souffrent du passage répété de bateaux ne respectant pas toujours la limitation de vitesse à 6 km/h.



Enjeux pour demain : il apparaît que les chiffres de fréquentation sont en hausse continue depuis plusieurs années. Les difficultés ressenties par les habitants aujourd'hui portent sur la motorisation et la sonorisation des bateaux mais également sur l'augmentation de la fréquentation. Des expériences issues d'autres zones humides avec des activités de batellerie, il semble qu'il soit préférable pour le milieu que ces activités ne s'étendent pas géographiquement.

Depuis ces 3 dernières années, des évolutions significatives ont été remarquées. Des bacoves permettent à nouveau la découverte du marais. Leurs dimensions permettent une motorisation réduite, l'absence de sonorisation et leur passage sur l'ensemble du réseau hydrographique. Certains bateliers ont également investi dans une motorisation électrique qui limite la vitesse et le bruit. En 2013 également, un batelier a fait l'acquisition d'un bateau à passagers motorisé électriquement.

LES FACTEURS DE PROGRÈS LIÉS À L'ACTIVITÉ DE BATELLERIE POURRAIENT DONC ÊTRE :

- renforcement de l'information des visiteurs sur la sensibilité du marais et des règles à respecter ;
- poursuite de la motorisation électrique des bateaux individuels et à passagers ;
- entretien renforcé des berges sensibles sur les secteurs les plus usités ;
- balisage de l'ensemble des rivières ;
- contrôles réguliers de la vitesse des bateaux et application stricte de la règle des 6 km/h.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOTOURISME

Si le terme d'écotourisme peut sembler mis à toutes les sauces, il résume bien malgré tout le sens dans lequel doivent évoluer les activités touristiques sur le marais. Celles-ci ne peuvent plus se développer de façon unilatérale et non concertée. Le marais est habité en de nombreux endroits et les activités

touristiques peuvent générer des nuisances et des désagréments divers liés à une forte fréquentation. Parallèlement, la restauration d'un certain nombre de chemins et sentiers, de berges... se justifie principalement par l'offre de petite randonnée, les promenades dominicales et la sécurité donnée aux visiteurs. Les habitants permanents, les résidents secondaires et les visiteurs doivent donc trouver les termes d'une cohabitation qui respecte les habitants et crée une dynamique locale.



» Houlle



» Salperwick

LA GRANGE NATURE ET LA MAISON DU MARAIS

La grange nature : réalisé en 1985, cet équipement d'accueil jumelé avec la réserve du Romelaère permet d'accueillir les scolaires et les visiteurs. Le département du Pas-de-Calais en fait une vitrine de son action en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

La maison du marais : les premiers éléments relatifs à la création d'une maison du marais datent des années 1970-1980. Les projets initiaux, de moindre envergure, ont évolué vers l'équipement tel qu'on le connaît aujourd'hui. La maison du marais est une maison en faveur du marais : elle doit permettre à la fois de présenter ce qu'il est, ses grandes composantes et comment il fonctionne, mais aussi d'assurer la conservation d'un certain nombre d'éléments clés (objets, outils, cartes postales, photographies...) qui ont participé à la vie et à la construction du marais.

La maison du marais a aussi été pensée pour être une « porte ouverte » sur le marais pour les visiteurs, un équipement de Haute Qualité Environnementale bénéficiant d'une prise en compte exemplaire de l'accueil des personnes en situation de handicap.

La maison du marais accueille une partie de l'équipe du Parc régional et est désignée « Maison Ramsar » et « siège de la Réserve de biosphère ». Si de bons partenariats sont trouvés, un centre



de ressources sur les zones humides, antenne du forum des marais atlantiques basé à Rochefort pourrait compléter l'équipement.

La localisation de la Maison du Marais aux portes de la ville permet d'atteindre 2 objectifs annexes :

- La requalification d'une entrée de ville ;
- La mutualisation avec les équipements du centre-ville (musée Sandelin, cathédrale Notre-Dame, restaurants et hôtels...).



Enjeux pour demain : l'enjeu de la maison du marais est conséquent puisque l'équipement est dimensionné pour accueillir 50 000 visiteurs annuellement et qu'il dispose d'un point de départ de découverte du marais en bateau (bacoves motorisés électriques). L'ensemble des énergies investies dans l'équipement devraient créer des impulsions positives pour le développement écotouristique de l'Audomarois.

LES SENTIERS PIÉTONNIERS ET CYCLOS



» Maison du Marais



» Clairmarais - Saint-Omer



Enjeux pour demain : le développement de modes de déplacement doux est un enjeu de société. À terme, la restauration concertée de ceux-ci permettra de relier l'ensemble des communes entre elles mais aussi de permettre aux habitants et aux visiteurs d'utiliser des moyens de déplacement alternatifs à la voiture. Parmi les sentiers à enjeux figure l'emblématique chemin de drome qui part d'Eperlecques et va jusqu'à Nieurlet-Noordpeene en traversant le marais. Des connexions simples permettront certainement de faciliter certains passages à court terme et de limiter les coûts de réalisation.



» Randonneurs

LA RESTAURATION ET LES HÉBERGEMENTS

Les équipements sur le marais proprement dit sont assez rares. Ils sont en effet bien souvent localisés sur sa périphérie immédiate pour des raisons d'accessibilité et de commodités. Quelques gîtes et chambres d'hôtes sont néanmoins situés en plein marais.



Enjeux pour demain : le développement de l'écotourisme constituera inéluctablement une clé d'entrée de la mise en valeur du marais. Un travail important devra être réalisé avec l'ensemble des prestataires pour proposer des prestations de qualité allant dans le sens du développement durable. Les restaurateurs proposent une offre diversifiée sur l'Audomarois dans son ensemble. Il semble toutefois nécessaire que des liens soient mieux établis avec les maraîchers et les éleveurs pour favoriser des produits locaux de qualité issus du marais. Un travail approfondi devrait également voir le jour avec la restauration collective pour favoriser la consommation des productions locales.

LES HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIRS

Dès les prémices du développement des loisirs, le marais Audomarois a été une destination prisée. L'arrivée des trains le week-end en provenance, entre autres, du Pays Minier, puis la création des congés payés n'ont cessé de confirmer cette évolution. Si les règles qui régissent aujourd'hui l'implantation d'habitations légères n'étaient pas en place jusqu'aux années 1970, elles sont très claires depuis. Pourtant plusieurs centaines de lieux de villégiature ont vu le jour au mépris des règles élémentaires d'urbanisme. Les quelques actions menées pendant des décennies n'ont pas suffi à empêcher ces implantations illégales.

En 2010, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a créé, sur une proposition des élus du groupe de travail « marais », sa brigade du marais composée de 2 gardes champêtres assermentés, commissionnés et placés sous l'autorité de police des maires. La création de la brigade a marqué un réel ralentissement de ces implantations mais il s'avère que des arrivées de caravanes et des constructions diverses sur le marais se poursuivent.

En parallèle, un gros travail d'information et de sensibilisation des habitants et des propriétaires a été réalisé. Nous pouvons considérer que les personnes qui s'essaient à implanter une habitation légère de loisir ou à réaliser une construction illégale le font maintenant en parfaite connaissance de cause.



Enjeux pour demain : l'ensemble des règles qui s'appliquent sur le marais au regard des codes de l'environnement et de l'urbanisme sont très claires. Il n'est plus possible aujourd'hui d'installer une caravane, de construire un chalet ou autre. Cela dit, les procès qui peuvent être dressés et les jugements qui sont pris ne sont pas suffisamment dissuasifs pour les contrevenants. L'un des problèmes posés par les constructions dans le marais est bien souvent leur irréversibilité et les dommages collatéraux. À partir du moment où une caravane arrive, où un chalet est construit, suivent des plantations, des affouillements, des aménagements de toutes sortes qui marqueront pour très longtemps les lieux. À proximité des zones maraîchères, ces aménagements peuvent engendrer des préjudices aux cultures.

Il convient donc désormais d'enrayer complètement ces phénomènes et de parvenir à obliger les contrevenants à effectuer une remise en état des lieux.



» Information

1/7 LA RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE

LE PARC NATUREL RÉGIONAL - 1986

Les parcs naturels régionaux, institués il y a maintenant 40 ans, ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement. Nés d'une volonté locale (les communes formant le territoire du Parc s'engagent à travers une charte sur 12 ans), ils bénéficient du classement en « Parc naturel régional » attribué par le ministère en charge de l'Environnement. Ils concernent 13 % du territoire national où vivent 3 millions d'habitants.

Un parc naturel régional a pour missions :

- la **protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- l'**aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- le **développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; le Parc soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- l'**accueil, l'éducation et l'information** du public. Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes environnementaux ;
- l'**expérimentation**. Le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.



» Accueil d'une délégation du Mali



» Voyage d'étude « Comprendre comment font les autres »

RÉSERVE DE BIOSPHERE - 28 MAI 2013



Les réserves de biosphère sont des zones recouvrant un écosystème ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère (MAB). Leur but est de promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et d'en offrir la démonstration. Elles sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des États concernés. Chacune continue de relever de la seule autorité de l'État sur le territoire duquel elle est située. Les réserves de biosphère forment ensemble un réseau mondial, auquel les États participent à titre volontaire.

Le réseau mondial est régi par le cadre statutaire adopté en 1995 par la conférence générale de l'Unesco, lequel précise la définition, les objectifs, les critères et la procédure de désignation des réserves de biosphère. Les axes à suivre pour le développement des réserves de biosphère sont définis dans la « Stratégie de Séville ».



» Article paru dans l'Indépendant le 29 mai suite à la désignation du marais Audomarois au titre des Réserves de biosphère

SITE RAMSAR - 19 SEPTEMBRE 2008



La convention de Ramsar est une convention internationale sur les zones humides d'importance internationale. Les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

Les animateurs des sites désignés au titre de la convention :

- reconnaissent l'interdépendance de l'Homme et de son environnement;
- considèrent les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateurs du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau;
- sont convaincus que les zones humides constituent une ressource de grande valeur économique, culturelle, scientifique et récréative, dont la disparition serait irréparable;
- sont désireux d'enrayer, à présent et dans l'avenir, les empiètements progressifs sur ces zones humides et la disparition de ces zones;
- reconnaissent que les oiseaux d'eau, dans leurs migrations saisonnières, peuvent traverser les frontières et doivent, par conséquent, être considérés comme une ressource internationale;
- sont persuadées que la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune peut être assurée en conjuguant des politiques nationales à long terme à une action internationale coordonnée.

Les parties contractantes élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la liste et, autant que possible, l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire.





II. Tendances d'évolution et enjeux pour la sauvegarde du marais Audomarois

2/1 LES TENDANCES D'ÉVOLUTION LIÉES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Décembre 2012: un journaliste de la Voix du Nord introduisait son article intitulé: « Comment notre plat pays vulnérable se prépare-t-il sur le champ de bataille du réchauffement climatique? » par une citation de Woody ALLEN: « On voit qu'il est difficile de faire des prévisions, surtout si elles concernent l'avenir ».



Que l'on soit climato-sceptique ou non, le climat change doucement mais durablement. L'observation générale des températures au niveau mondial comme très localement montre une élévation moyenne des températures et de la pluviométrie. Qui plus est les épisodes pluvieux se produisent avec plus d'intensité. Ces évolutions provoquent la fonte des glaciers terrestres, la dilatation des océans et des bouleversements climatiques.

Notons que les constatations faites par les spécialistes le sont avec beaucoup « de conditionnels » de « très vraisemblables »...

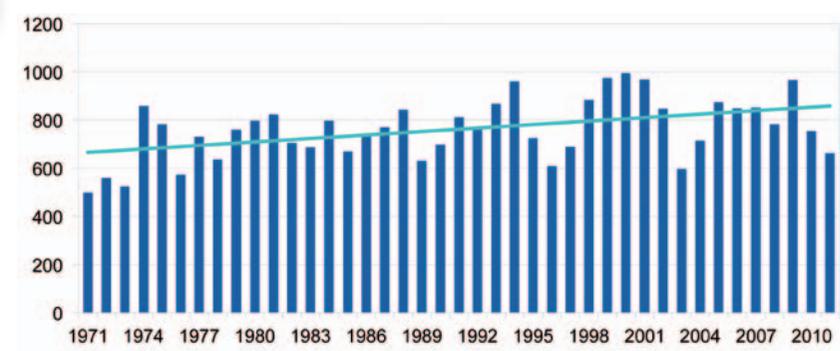
LES EFFETS SUR LA GESTION DE L'EAU

Le marais est situé à une cote de 2,22 mètres NGF, soit en dessous du niveau des marées de hautes eaux (il n'est donc pas situé sous le niveau des mers). À marée basse les portes d'eau à la mer situées à Gravelines s'ouvrent pour permettre l'évacuation gravitaire des eaux du canal. À marée haute les portes d'eau se ferment sous la pression de la marée montante évitant ainsi que l'eau de mer ne remonte mais bloquant l'évacuation des eaux du canal jusqu'à la prochaine marée basse. En cas de crise (forte pluviométrie, marées importantes...) des pompes peuvent être mises en action pour compenser l'absence d'évacuation. Un niveau de la mer trop élevé du fait de marées importantes ou soutenues par un fort vent du nord peut empêcher les pompages.

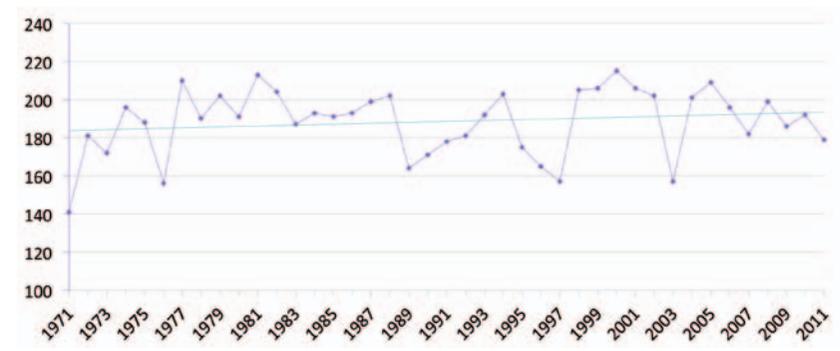
L'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de l'intensité des pluies constituent donc des facteurs aggravants pour l'évacuation des eaux. Les scénarios actuels d'évolution du climat, avec

un renforcement des vents dominants, laissent présager un usage plus aléatoire des portes d'eau à marée basse ou des pompes à marée haute. Quoi que chacun en pense, l'avenir nous réserve très probablement des périodes difficiles dans la gestion des niveaux d'eau.

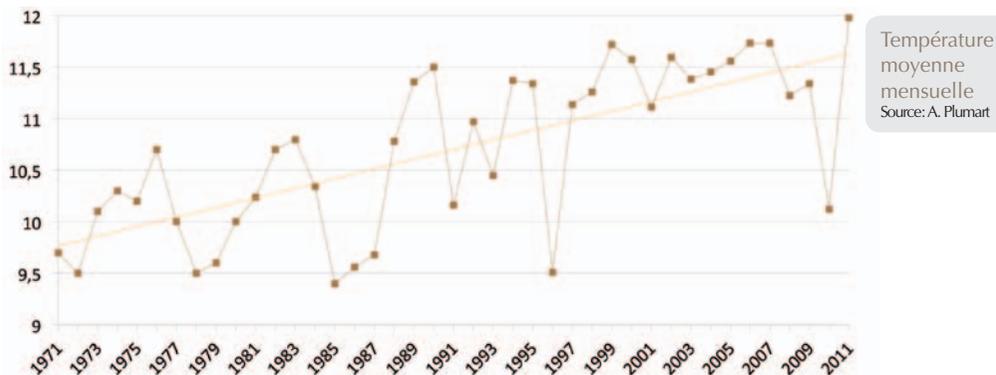
ÉVOLUTION DES PRÉCIPITATIONS ET DES JOURS DE PLUIE DE 1971 À 2011 À WATTEN



Hauteur de précipitation annuelle (mm)
Source: A. Plumart



Nombre de jours de précipitations supérieures ou égales à 0,1 mm
Source: A. Plumart



La gestion des niveaux d'eau a toujours été un sujet de débat important localement : force motrice pour les moulins tout d'abord, puis moyen de transport des marchandises entre la mer, Saint-Omer et au-delà, contrainte pour la mise en culture du marais ou ressource pour l'arrosage des légumes... Suivant les périodes, le regard porté sur l'eau a différé. Les durées et les intensités des inondations ont beaucoup changé. Certaines études estiment à 6 années la résilience de l'homme par rapport à la crue. Il n'y a pas si longtemps elle était annuelle et conséquente. Aujourd'hui elle est irrégulière, bien maîtrisée et modérée pour ce qui concerne le marais.

Si le marais ne devait évacuer que ses propres eaux, le problème serait très certainement résolu. Mais le marais Audomarois est situé à l'aval du bassin versant de l'Aa d'une surface de 665 km² et est connecté avec le canal de Neuffossé qui amène des eaux venant de plus loin voire du bassin versant de la Lys quand la nécessité est là.

Aujourd'hui chacun souhaite s'affranchir de l'aléa « crue », en remblayant, en élevant des digues ou en installant des pompes. La gestion de l'eau ne peut pourtant s'envisager de façon pérenne que si elle est globale et collective. Toutes les actions individuelles et non concertées augmentent les risques chez le voisin et au niveau collectif.



Enjeux pour demain : la réponse à cet enjeu ne pourra pas venir uniquement du local. Pour ce qui est du climat, la question est planétaire et les évolutions constatées ces dernières années n'incitent pas à l'optimisme. Ce constat ne doit pas pour autant geler nos actions localement : nous pouvons tous influencer l'avenir et limiter certains impacts attendus.

La première chose qui semble facile à mettre en œuvre, c'est de ne pas augmenter la

prise de risque. Par exemple, la poursuite des constructions sur le marais, la constitution de casiers hydrauliques permanents, les remblaiements de la zone humide, la mise en culture des zones les plus basses sont autant de facteurs pouvant aggraver une situation de crise. Les décisions à prendre doivent l'être de manière collective et partagée, en particulier quand la nécessité de préserver les personnes et les biens est avérée. Il y a nécessité d'intervenir pour trouver des solutions concertées d'aménagements.

D'autres solidarités devront également être créées entre le bassin de la Lys et celui de l'Aa, ou encore entre les 3 SAGE respectifs. En effet, les enjeux de société sont extrêmement importants et il paraît inéluctable qu'en période de crise des territoires subiront plus de désagréments que d'autres. Une nouvelle fois, ces choix devront avoir fait l'objet de concertations et les compensations devront avoir été imaginées et négociées au préalable.

LES EFFETS SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Sans revenir sur le chapitre production agricole ni sur les effets généraux du réchauffement climatique, ce dernier peut avoir des conséquences sur les productions et leur étalement. L'année 2012 a vu une crue conséquente passer rapidement sur un marais juste planté. L'eau a dépassé les digues et submergé quelques hectares de chou-fleur. Cette même année et les années précédentes, des choux-fleurs ont été inondés par les pluies de printemps mais aussi d'été.



Enjeux pour demain : il faudra veiller à ce que l'occupation du sol ne soit plus la décision unique du propriétaire ou de l'occupant mais qu'elle fasse l'objet d'une validation collective, si possible dans un cadre réglementaire. Changer une occupation du sol historique de prairie vers de la culture dans un secteur bas, donc vulnérable, par exemple créera systématiquement une situation à risques.

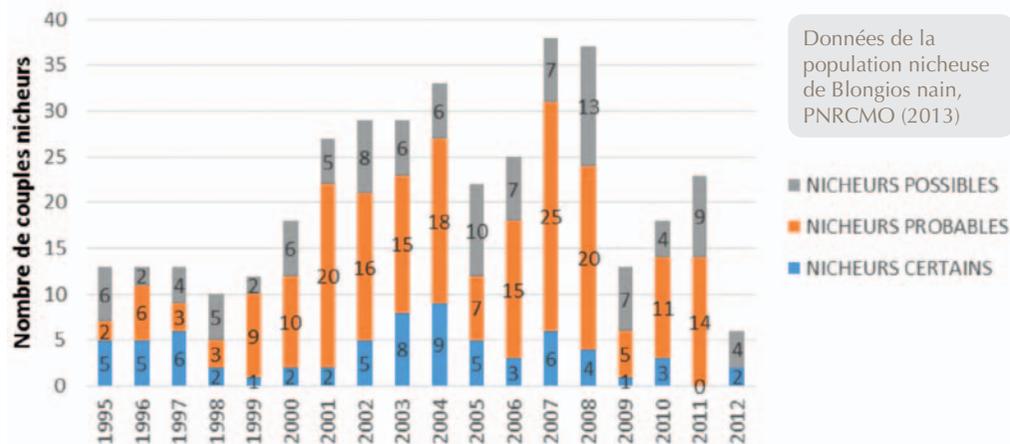
LES EFFETS SUR LES ESPÈCES

De tout temps, des espèces de fonge, de flore ou de faune sont arrivées sur des territoires inhabituels, principalement au gré des migrations humaines ou animales. Diverses espèces sont aujourd'hui « naturalisées », c'est-à-dire qu'elles ont trouvé durablement leur place, parfois en évinçant ou en s'implantant au détriment d'autres espèces. Les exemples sont nombreux sur le marais Audomarois : Rat musqué, Écrevisse américaine, Élodée du Canada ou de Nuttall, Crabe chinois, Coccinelle asiatique, Impatience de l'Himalaya, Renouée du Japon, Ouette d'Égypte...



Les modifications inhérentes au climat se feront forcément au détriment de certaines espèces qui ne trouveront plus ici les conditions écologiques leur convenant, alors que d'autres arriveront d'ailleurs pour occuper la place.

Parallèlement, il semble qu'en 30 ans la pluviométrie dans la région du Sahel ait diminué de 30 %. Le manque d'eau crée régulièrement des tensions alimentaires pour les populations locales et ne permet pas la mise en eau de l'ensemble des zones humides. Certaines espèces migratrices transsahariennes ont donc des difficultés à trouver de bonnes conditions d'hivernage. Les variations de présence ou de densités qui peuvent être enregistrées sur le marais Audomarois sont interdépendantes de ce qui se passe au sud du Sahara.



Enjeux pour demain: le moins que l'on puisse faire sera de mesurer l'évolution de certaines populations suivies de longue date mais également surveiller l'arrivée d'espèces non désirées. Il faudra très certainement être vigilants vis-à-vis des espèces déjà présentes dans la région Nord-Pas de Calais et susceptibles d'atteindre prochainement notre territoire. Les deux espèces de Jussie qui sont présentes en région et particulièrement *Ludwigia grandiflora* qui possède une florissante population sur le canal de la Colme. Le Ragondin présent dans le sud de l'Avesnois pourrait lui aussi causer d'autres difficultés. Un travail d'animation locale important et de sensibilisation des acteurs du territoire devrait être fait inlassablement pour enrayer toute tentative d'installation d'espèces exogènes envahissantes et susceptibles de créer des déséquilibres sur le marais.

2/2 ÉVOLUTION DU MARAIS AUDOMAROIS : DES SCÉNARIOS ACCEPTABLES OU PAS ?

Le marais a toujours évolué, c'est un fait. Chaque étape franchie a apporté son lot de plus-values et de moins-values. Suivant que l'on soit maraîcher, éleveur, naturaliste, pêcheur, décideur, chasseur, scientifique ou encore contemplatif le regard change sur les choses et leurs évolutions. Mais aujourd'hui nous savons mesurer les impacts des évolutions choisies ou prévisibles. Notre responsabilité individuelle et collective est donc engagée. Il appartient à chacun de nous d'être responsable en faisant des choix qui respecteront au mieux l'intégrité du territoire, de ses différentes composantes et des activités qui s'y exercent.

L'ACCEPTABILITÉ D'UN SCÉNARIO D'ÉVOLUTION

LES ÎLES FLOTTANTES

1781 – « La grande île flottante qui supportait un chêne d'une grosseur remarquable, et sur laquelle on alluma le feu de joie de 1781, a été coupée de même qu'une autre d'une dimension semblable mais totalement nue. Depuis longtemps, celle qui, non loin des pieux frappés au nom du roi pour établir la séparation des mères de Saint-Bertin et de Clairmarais, avait eu l'honneur d'être montée par Louis XIV, et qui était dite royale, n'était plus mouvante. » H. PIERS

10 août 1840 – « Date fameuse de la chute d'un vieux trône, le dernier coup de pioche a été porté à cette merveille célébrée comme le pré flottant du Dauphiné, par tant de poètes et d'historiens. Nous étions là, seul témoin de cette scène singulière, avec le conducteur du batelet, Jacques DEBAST, brave et digne flamand, éprouvé aussi par de grandes infortunes, devant la tour chancelante de St-Bertin qui a déjà dominé tant de ruines, et près de l'insensible et ignorant destructeur de la plus admirable curiosité de nos environs. Hélas, c'en était fait des îles flottantes de Saint-Omer ! » H. PIERS



Au moment de déterminer comment le marais peut ou doit évoluer, il convient de se déterminer sur les évolutions qui paraissent ou non acceptables. La perception de l'intérêt du marais est très différente selon que l'on est maraîcher, promeneur, résident permanent, éleveur, pêcheur, résident secondaire, chasseur, scientifique, élu... Chacun souhaite pouvoir y exercer son activité professionnelle, de résidence ou de loisir sans contrainte. Mais les attentes de l'un sont parfois contradictoires avec celles de l'autre et certains développements contribuent à la dégradation de la zone humide. Si le marais Audomarois paraît indissociable de l'homme, l'évolution des activités humaines depuis au moins 50 ans menace sérieusement ce fragile équilibre.

Il n'est pas aisé d'expliquer la nécessité de préserver la biodiversité dans toutes ses composantes. Quand un batelier réalise une visite guidée, quelle plus-value a-t-il de l'observation rare et fugace d'un Blongios nain ou d'un Phragmite aquatique par rapport à l'observation d'un couple de Cygne tuberculé avec sa nichée? La simplification d'un écosystème n'impacte pas forcément sa qualité esthétique. Du moins dans un premier temps. Car nous savons bien que l'érosion de la biodiversité conduit à terme à la disparition de l'écosystème. D'où la nécessité de réaliser un gros travail d'éducation à l'environnement auprès des enfants et des habitants de la Réserve de biosphère du marais Audomarois. Les connaissances naturalistes sont à ce jour suffisantes pour bien mesurer quelles sont les activités qui permettent l'expression de la faune et de la flore et les endroits où l'équilibre n'existe déjà plus.

Le débat est souvent porté sur l'origine du marais et de ses maraîchers et du fait que ce sont eux qui préservent le territoire.

Le marais est bel et bien une construction humaine, réalisée principalement entre le XIII^e et le milieu du XIX^e siècle. L'homme a toujours cherché à tirer profit du milieu naturel en améliorant l'évacuation des eaux à la mer pour permettre la mise en culture des sols exondés. Mais il a veillé (par sagesse ou par manque de moyens?) à conserver l'équilibre du marais. Or, depuis, il a fait disparaître les îles flottantes puis, dans la seconde moitié du XX^e siècle un grand nombre de rivières, de fossés et de petites parcelles. Aujourd'hui, le marais est parfois considéré comme un support exceptionnel pour la culture légumière et non plus comme un milieu naturel vivant. La société a entraîné le maraîcher dans sa course à la modernité et amené celui-ci à poursuivre ses évolutions pour rester compétitif. Les maraîchers et les éleveurs contribuent à l'entretien des paysages appréciés des divers usagers du territoire. Il convient de rappeler avant tout que la finalité d'un agriculteur est de vivre de son métier. L'enjeu est désormais de trouver le compromis qui garantit à la fois un revenu décent aux maraîchers et la préservation d'un espace écologique riche et fragile.

Concernant les paysages, leur prise en compte est différente. En effet, la nature et l'intensité des activités peuvent parfois avoir un impact neutre sur les paysages. Pourtant ces derniers restent fragiles. Par exemple, une rangée d'arbres limite le champ visuel, un plan d'eau de loisirs amène son lot de constructions plus ou moins hétéroclites, une caravane change la nature des lieux. Il convient donc de trouver collectivement les outils qui permettront de conserver les espaces emblématiques et identitaires mais également de veiller aux effets pervers des politiques mises en œuvre.

Ce qu'il faut espérer pour le marais de demain

- un territoire d'exception dans lequel on saura maintenir l'équilibre entre les activités humaines et les vocations historiques des différents secteurs;
- un territoire exemplaire pour la capacité de ses habitants à travailler ensemble, à mutualiser les outils et les moyens;
- une agriculture qui saura évoluer sans perdre ce qui fait sa spécificité. Les terres du marais ne doivent pas être considérées uniquement comme un support de culture;
- un marais habité dans lequel les maisons typiques et les endroits pittoresques seront sauvegardés par des règlements innovants en matière d'urbanisme;
- un espace de vie harmonisé au sein duquel une gouvernance renouvelée permettra de garantir l'avenir partagé de la plus grande zone humide permanente régionale;
- un territoire dans lequel on respecte les règles collectives. Si le leitmotiv « il ne faut pas ajouter de contrainte nouvelle » paraît acceptable, il faut néanmoins respecter les règles qui s'imposent aujourd'hui à tous et à chacun;
- un territoire aux grandes entités paysagères préservées par les acteurs en place: zones de prairies, ensemble maraîchers, grandes rivières, faubourgs, grands étangs...
- une zone humide fonctionnelle où la gestion de l'eau sera prise en compte et considérée comme un atout;
- un espace dans lequel on pourra montrer qu'on a su préserver les maraîchers, les habitants, le facteur en bateau, les oiseaux, les poissons, les plantes...

Ce que le marais ne doit pas devenir dans 30 ans

- un espace dans lequel les règles d'urbanisme et d'environnement ne sont pas respectées ni appliquées;
- un territoire mis sous cloche, figé, alors que l'on est sur un territoire vivant et évolutif;
- une zone de loisirs qui voit se développer impunément caravanes, mobile-homes et autres chalets en des lieux et dans des conditions non prévus;
- un parc à touristes dans lequel on exploite le marais au détriment des habitants et de la biodiversité;
- un marais sans maraîchers et sans éleveurs ce qui constituerait une catastrophe;
- un écosystème banalisé où la biodiversité n'est plus concentrée que sur quelques pourcents d'espaces naturels gérés par les collectivités;
- un marais desséché qui aura perdu son identité et son patrimoine, un champ de blé ou de maïs.

2/3 IMAGINER UN AVENIR MAÎTRISÉ AU MARAIS AUDOMAROIS : QUELLES SONT LES MARGES DE MANŒUVRE DU TERRITOIRE ?

LES MARGES DE MANŒUVRE

Il paraît plus que souhaitable de poursuivre dans la voie d'une mobilisation collective. C'est certainement le plus sûr moyen d'assurer la concertation et la réflexion avant la décision. C'est également une obligation si l'on veut mobiliser des moyens financiers et techniques qui dépassent largement le marais Audomarois.

Trouver le point d'équilibre du marais est la question la plus délicate. Il doit être possible techniquement d'imaginer de nouvelles extensions maraîchères, principalement sur des prairies. Toutefois, ces dernières ne peuvent plus être réalisées sans tenir compte de l'enjeu biodiversité des pâtures, de leur rôle dans la gestion de l'eau et des crues, ou des règles qui s'appliquent sur les travaux qui seraient envisagés. Changer la vocation d'un espace se fera forcément au détriment d'autres enjeux. Aujourd'hui les dommages qui seraient causés seraient irréparables tant certains éléments sont fragiles voire uniques en région. Plus personne ne peut désormais dire qu'il l'ignore. Il est nécessaire de proposer des mesures de protection de la nature cohérentes avec la réalité économique agricole.

De gros efforts collectifs ont été réalisés dans les années 1970 et 1980 pour permettre le maintien du marais maraîcher. Trente ans plus tard un pourcentage conséquent des zones aménagées est passé à la culture de céréales voire à des parcelles de loisirs. Ainsi, au gré des arrêts d'activités et des années difficiles, le devenir de l'usage des sols n'est pas garanti et l'aménagement ne suffit pas à lui seul à offrir aux activités traditionnelles les conditions d'une pérennité.

Aujourd'hui, chacun a pris conscience de la nécessaire dynamique du système : il ne faut pas figer le territoire. Le marais est un territoire évolutif qui s'est toujours modifié au gré des usages mais sur des pas de temps beaucoup plus long. Et il faut reconnaître que l'homme d'autrefois acceptait beaucoup mieux les aléas de la nature.

Dans notre monde actuel, il semble nécessaire de construire un modèle qui assure le maintien de conditions d'exploitation viables économiquement pour les maraîchers et les éleveurs tout en restant vigilant aux enjeux de préservation de la biodiversité. Pour cela, il convient d'identifier les outils et les moyens qui garantiront l'avenir des surfaces cultivées dans les années à venir, voire la reprise d'espaces identifiés préalablement. Un travail en ce sens a été réalisé en 2009 et 2010 par le syndicat mixte du Parc et le GRECAT, puis poursuivi par l'Agence d'Urbanisme et de Dévelop-

pement du Pays de Saint-Omer dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme. En 2012, le département du Pas-de-Calais a initié un Schéma Directeur Agro-Environnemental qui doit permettre de préciser les enjeux et leur traduction concrète sur le marais afin de donner de la lisibilité aux activités de maraîchage et d'élevage. Cette étude doit également initier le lancement d'un schéma de réglementation des boisements qui permettra de limiter l'extension des zones plantées et de cadrer la gestion des boisements actuels.

La réflexion sur la diversification d'une partie des productions et leur valorisation locale n'est pas un sujet récent. Ce thème a fait l'objet de nombreux travaux depuis une trentaine d'années. Aujourd'hui, il faut remarquer que la tendance à la spécialisation du marché de Saint-Omer n'a pas évolué et que chou-fleur et endive sont toujours les deux productions majeures du territoire. La Région a souhaité qu'un travail soit mené pour dégager des pistes d'actions en faveur de la diversification des productions en vue de l'alimentation locale des cantines des lycées et collèges. Le potentiel paraît réel, mais il reste un travail de proximité à réaliser avec les producteurs.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

La création de la Réserve de biosphère en 2013 a nécessité un important travail de consultation et de concertation. Elle a également exigé que des programmes de recherche soient développés sur le territoire et qu'un conseil scientifique spécifique soit créé. En mars 2013, près de 25 chercheurs se sont donc réunis pour la première fois pour venir à la rencontre du territoire.

Le rôle de ce conseil scientifique est bien de conseiller et d'émettre des recommandations sur les projets qui lui sont soumis. Il n'a pas un rôle de censeur sur les projets du territoire. Il peut également émettre des alertes et mobiliser ses ressources en matière de compétences et de formation.



» Le conseil scientifique de la Réserve de biosphère et du Pôle Recherche & Développement Eau



• Tendances d'évolution et enjeux pour la sauvegarde du marais Audomarois





III. Le Contrat de marais

Avec la naissance en 2001 du groupe de travail « marais », l'avenir du marais Audomarois a profité d'une prise en charge par les élus et les partenaires locaux. Cette forte mobilisation des acteurs, aux premiers rangs desquels le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a permis la publication de deux programmes d'actions successifs pour la sauvegarde du marais Audomarois. Fin 2013, le deuxième document d'objectifs collectifs arrive à échéance.

Initié et soutenu par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la DREAL (Feder) depuis le printemps 2011, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est vu confier la mission de préfigurer, pour les 12 années à venir, un Contrat de marais, traduction opérationnelle de l'ambition collective pour le marais Audomarois 2014-2025, entrant dans la suite logique du travail mené depuis 2001 par le groupe de travail « marais ».

Inspiré des méthodes de travail utilisées pour les contrats de baie et de rivière, le Contrat de marais synthétise sous 44 fiches actions, les projets et missions animés par l'ensemble des acteurs sur le marais Audomarois.

Le Contrat de marais tient son originalité dans le fait qu'il prend en compte les spécificités du territoire : *un territoire d'eau et riche d'une biodiversité d'intérêt patrimonial, un territoire habité, cultivé et riche d'une histoire et d'un patrimoine unique*. Il intègre les grandes orientations du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE Audomarois, les enjeux Natura 2000, le volet marais de la charte du Parc, les politiques d'intervention des départements et du Conservatoire du Littoral et des projets menés par les partenaires locaux et régionaux, et le plan de gestion Ramsar.

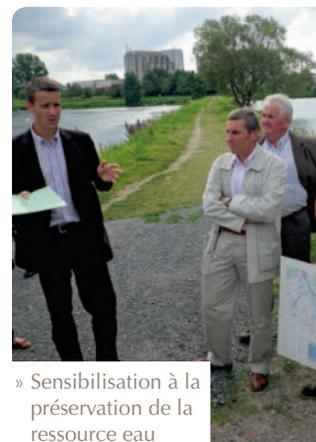
Le Contrat de marais a été construit et élaboré avec le soutien de tous les acteurs et porteurs de projets. Ainsi, les projets des structures partenaires œuvrant sur le marais sont rassemblés au sein de ce contrat. La version finalisée du Contrat de marais a été soumise à l'Agence de l'Eau au mois de septembre 2013.

Cette nouvelle programmation doit permettre de donner à tous une plus grande transparence et lisibilité des actions menées pour la préservation de cette exceptionnelle zone humide. Ce document sera la ligne de conduite pour la Réserve de biosphère et le site Ramsar du marais Audomarois.

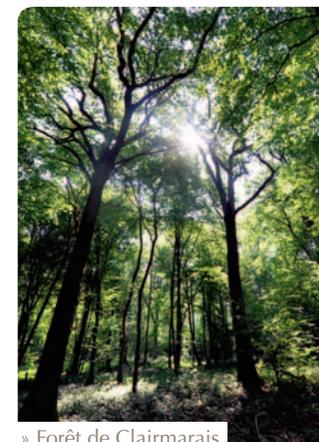
ABRÉVIATIONS UTILISÉES :

- SE pour Suivis et Études
- GE pour GEstion
- AH pour Activités Humaines
- COM pour COMMunication
- AN pour ANimation

3/1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA SURVEILLANCE SUR LE RÉSEAU



» Sensibilisation à la préservation de la ressource eau



» Forêt de Clairmarais



» Diptère

Afin de pouvoir mesurer l'évolution du marais, il importe que des données soient collectées à des pas de temps réguliers. Certains des indicateurs proposés permettront de mesurer l'évolution alors que d'autres contribueront à améliorer l'état des connaissances. Nombre de ces indicateurs sont déjà suivis aujourd'hui. D'autres données sont collectées par diverses structures et nécessitent outre la collecte, une certaine harmonisation. L'avis du conseil scientifique sera demandé avant la publication de l'observatoire dont la fréquence de mise à jour n'est pas arrêtée.

ACTION SE01 : CRÉER UN OBSERVATOIRE DE SUIVI À LONG TERME

Collecter et synthétiser les données existantes sur le marais. Mettre en œuvre les protocoles de suivis des populations et les programmes de sauvegarde (Plans nationaux d'actions...). Évaluer l'état zéro de référence du marais. Créer un observatoire. Mener une réflexion avec l'Observatoire régional de la biodiversité. Cet observatoire permettra sur le long terme d'évaluer la qualité environnementale et patrimoniale du marais Audomarois.

ACTION SE02 : MODÉLISER LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU MARAIS AUDOMAROIS

Améliorer les connaissances du fonctionnement hydraulique du marais (relations nappes, voies d'eau, canal...). Modéliser la ressource souterraine et superficielle ainsi que leurs interactions à l'échelle du marais Audomarois.

ACTION SE03 : APPORTER UNE ASSISTANCE AUX COMMUNES DANS LA DÉFINITION DE LEURS ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Assister les communes dans la réalisation de la cartographie et de l'inventaire des zones humides. Veiller à la prise en compte systématique des zones humides dans tout document d'urbanisme. Préserver globalement les zones humides du développement de l'habitat.

ACTION SE04 : SUIVRE ET ANALYSER L'UTILISATION DES PARCELLES, LEUR CHANGEMENT D'AFFECTATION

L'évaluation, à pas de temps régulier, de l'occupation des sols permet d'analyser la dynamique des usages de ces territoires. Mettre à jour, tous les 5 ans, l'occupation du sol selon les mêmes modalités d'inventaires définies en 2012. Mettre à jour le recensement des bâtis existants. Mettre à disposition la base de données sur l'occupation du sol.

ACTION SE05 : SUIVRE LES INDICATEURS DE POLLUTION

Suivre les indicateurs de pollution et équiper le territoire d'outils de détection de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau, de l'air, du cadre de vie.

ACTION SE06 : SUIVRE LES INDICATEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Animer l'observatoire des crues. Entretenir et développer la culture du risque est indispensable. Suivre les variations du niveau de la mer. Suivre les espèces indicatrices du changement climatique en sélectionnant par exemple des espèces en limite d'aire et susceptibles de régresser ou de se répandre à la faveur d'un changement climatique. Relever de façon journalière la pluviométrie et les températures.

SE07 : ÉVALUER LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étudier le phénomène de changement climatique sur le territoire du marais. Évaluer les conséquences de ce phénomène, ses impacts sur le territoire. Définir des mesures d'adaptation.

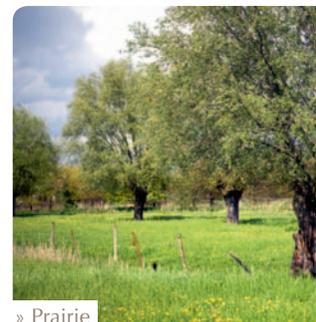
3/2 PRÉSERVER LES MILIEUX (RESSOURCES EN EAU ET MILIEUX NATURELS)



» Paysage ouvert



» Curage



» Prairie



» La Réserve naturelle régionale des prairies du Schoubrouck



» Marais en hiver



Ce chapitre justifie des éléments de patrimoine qui ont permis au marais de bénéficier des labels Ramsar et MaB (« Man and biosphere »). Aussi il importe à minima de garantir la conservation de ce patrimoine et des espaces qui lui sont associés. Parallèlement certains espaces et certaines espèces font l'objet de politiques et de stratégies particulières qui seront suivies.

GE01 : PROTÉGER LES RESSOURCES EXPLOITÉES ET GARANTIR LA SATISFACTION DES BESOINS

Participer à la réalisation des actions du SAGE Audomarois afin de participer à la mise en place d'une gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

S'appuyer sur les organes de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE Audomarois. S'appuyer sur les suivis hydrologiques menés sur le marais Audomarois par les différents gestionnaires. L'action se base donc sur les programmes d'actions du SAGE, du Pôle Recherche & Développement Eau et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer à travers sa politique de l'eau et le programme d'actions de l'ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau).

GE02 : ANIMER UNE GESTION CONCERTÉE DES NIVEAUX D'EAU DANS LE MARAIS

Favoriser la gestion optimale des casiers par une bonne organisation interne. Constituer un comité de gestion de l'eau afin de définir collectivement un règlement d'eau. Gérer les ouvrages hydrauliques (temps de surveillance des niveaux d'eau et de manipulation des ouvrages hydrauliques). Déterminer l'intérêt, l'opportunité et la faisabilité d'améliorer la circulation d'eau dans le réseau secondaire du marais Audomarois.

GE03 : MENER DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Mettre en œuvre le schéma directeur pour la gestion des voies d'eau secondaires. Entretien des canaux et fossés. Accompagner les collectivités territoriales et les particuliers dans la mise en œuvre de projets de restauration de berges et d'entretien de fossés. Élaborer un plan commun de lutte contre l'envasement des rivières et des fossés. Assurer la gestion du canal à grand gabarit. Réaliser le plan de gestion pluriannuel pour le curage de l'ancien canal de Neuffossé.

GE04 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRÉVENTIVES POUR LES ESPÈCES À FORT ENJEU

Mettre en place les plans nationaux d'actions et les plans régionaux d'actions pour le Butor étoilé, la Chouette chevêche, le Phragmite aquatique, les chiroptères, les odonates.

GE05 : SUIVRE ET GÉRER LES ESPÈCES INVASIVES ET/OU ENVAHISSANTES

Proposer une assistance administrative et technique aux associations orientées vers la lutte contre les espèces invasives. Suivre régulièrement les stations d'espèces invasives sur le marais Audo-

marois. Limiter l'expansion des espèces invasives. Informer le public et faire participer le public. Valoriser les actions de lutte contre les espèces invasives. Mettre en œuvre les suivis scientifiques.

GE06 : COORDONNER LES PLANS DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

Gérer les Espaces Naturels Sensibles par les départements. Gérer les terrains acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Valoriser et communiquer sur le plan de gestion du site inscrit. Mettre en application le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des prairies du Schoubrouck par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

GE07 : ANIMER LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

GE08 : SUIVRE ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES D'ACQUISITION FONCIÈRE SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

GE09 : PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE LA TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

Veiller à la prise en compte de la TVB à l'échelle du Pays de Saint-Omer, notamment par le biais des documents d'urbanisme. Veiller à l'articulation de cette action avec les autres programmes de préservation et de restauration de la TVB et valoriser les linéaires et initiatives agricoles concernées par la TVB.

GE10 : SENSIBILISER À LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES DU MARAIS ET DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Abattre les peupleraies. Entretien et préserver les saules têtards. Sensibiliser autour de l'importance patrimoniale des saules têtards. Entretien et préserver les haies, les arbres isolés ou d'alignement.



3/3 ASSURER, SOUTENIR ET VALORISER LES USAGES



» Respecter les vitesses c'est respecter la tranquillité de chacun



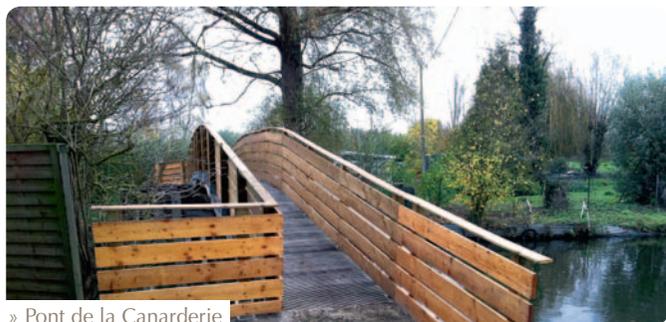
» Les ruines de l'Abbaye de Clairmarais



» Randonnée à cheval dans la forêt de Clairmarais



» Restauration de berges



» Pont de la Canarderie



» Vue sur la cathédrale de Saint-Omer

Les usages du marais sont essentiels. Construction humaine, le marais doit conserver certains usages pour garantir ses particularités. De façon plus anecdotique, des ouvrages particuliers devront être préservés et entretenus pour ne pas disparaître. Le marais étant une propriété privée à plus de 90 %, cela devra faire l'objet de négociations au cas par cas. D'autres usages au contraire pourront faire l'objet de discussion afin d'améliorer leur intégration sur le marais tout en assurant leur développement raisonnable et durable. Le patrimoine immatériel est lui aussi menacé par certaines activités. Le travail initié avec les communes et les associations devra donc être poursuivi.

ACTION AH01 : METTRE EN PLACE UNE CULTURE DU RISQUE

Évaluer et réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation. Élaborer un guide pratique sur les méthodes et moyens d'adaptation des modes d'occupation au caractère inondable du marais. Accompagner les personnes et activités vulnérables pour déterminer et mettre en œuvre des opérations de réduction de leur vulnérabilité sur le bâti. Améliorer les connaissances sur les liens entre les territoires voisins. Mettre en œuvre les plans de prévention du risque inondation dans les documents de planification.

ACTION AH02 : GÉRER LES DÉCHETS (PME, EXPLOITANTS, PARTICULIERS) ORGANIQUES ET NON ORGANIQUES

Réaliser un diagnostic de la quantité et de la typologie des déchets. Réfléchir et proposer des actions concrètes de valorisation des déchets organiques issus des exploitations maraîchères. Accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place d'outils de ramassage des déchets au niveau des écluses, portes d'eau et grilles. Élaborer un programme de sensibilisation. Lancer des réflexions pour la mise en place d'un dispositif de sanction efficace et adapté. Mettre en œuvre la démarche EMAS (Environmental Management Audit System – certification européenne pour une meilleure gestion de l'environnement).

ACTION AH03 : DÉVELOPPER LES PISTES CYCLABLES, LES LIAISONS DOUCES ENTRE LES COMMUNES DU MARAIS

ACTION AH04 : QUELLES TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT METTRE EN PLACE ?

ACTION AH05 : ÉLABORER UN PROJET DE TERRITOIRE GLOBAL POUR L'AGRICULTURE

- Mobiliser le Conseil scientifique pour son avis et ses orientations en matière de recherches appliquées au territoire
- Valoriser et communiquer l'activité agricole auprès du grand public
- Développer des liens entre la population et la profession agricole

ACTION AH06 : ACCOMPAGNER LES POLITIQUES D'INTERVENTION FONCIÈRE EN FAVEUR DE LA PROFESSION AGRICOLE

ACTION AH07 : ASSURER LA PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES INSCRITES ET RECONNUES D'INTÉRÊT SUR LES ASPECTS FAUNE/FLORE

Inciter à des pratiques conciliant production herbagère et biodiversité.

ACTION AH08 : DÉVELOPPER ET ANIMER DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Mener à bien les initiatives initiées de mesures en faveur de la biodiversité des sols et de la faune et de la flore

ACTION AH09 : ACCOMPAGNER ET RÉPONDRE AUX DEMANDES SUR LES PRATIQUES AGRICOLES, LES NOUVELLES FILIÈRES ET LA GESTION DE L'ESPACE RURAL

- Diagnostiquer la demande de produits bruts légumiers entrants dans les restaurants scolaires du Pays de Saint-Omer
- Valoriser les productions locales
- Promouvoir des techniques agronomiques alternatives

ACTION AH10 : DÉFINIR UN SCHÉMA DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE POUR UN ACCUEIL ET UNE DÉCOUVERTE DU MARAIS COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE ET LES USAGES

ACTION AH11 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX

ACTION AH12 : VALORISER LES THÉMATIQUES INDUSTRIELLES, LE PATRIMOINE DE FOND DE VALLÉE

ACTION AH13 : SAUVEGARDER LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL ET PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE

ACTION AH14 : PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE AGRICOLES LOCAUX ET LE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE

ACTION AH15 : RELANCER LES FÊTES À CARACTÈRE PATRIMONIAL

ACTION AH16 : INVENTORIER ET RÉHABILITER LES OUVRAGES ET VOIES D'ACCÈS

ACTION AH17 : INVENTORIER ET DÉFINIR LES MESURES DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI (MAISONS, PORTES D'EAU, PUIXS, FONTAINES).

3/4 SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC



» Formation des élus



» Cortège nautique



» Opération « marais propre »

Le marais est situé au cœur d'une région densément peuplée. Les habitants jouent un rôle primordial au centre du territoire. Il convient donc de poursuivre les efforts réalisés depuis 12 ans pour favoriser le sentiment d'appropriation d'un territoire d'exception. Parallèlement, l'accueil des visiteurs est un axe de travail stratégique qu'il faudra conforter et maîtriser. Cela passera par une signalétique adaptée et bien localisée mais aussi par des sentiers aménagés et entretenus.

COM01 : ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION CONTRAT DE MARAIS

Définir la stratégie de communication inhérente au Contrat de marais. Élaborer le plan de communication. Mettre en œuvre et évaluer la stratégie de communication.

COM02 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET ACTEURS À S'ENGAGER DANS LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobiliser les habitants autour de sujets liés au développement de leur territoire. Contribuer à la mémoire et à la conscience du risque inondation par la mise en place de repères de crues. Mobiliser les habitants autour de leur patrimoine naturel. Mobiliser les élus et les partenaires autour de thèmes liés à leur territoire. Mobiliser les scolaires et établissements d'enseignement. Aménager le territoire pour informer les usagers des bonnes pratiques. Organiser les Trophées MAB sur le marais. Intégrer l'étude sociologique qualitative sur le comportement éco-citoyen des habitants du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Animer les réseaux des ambassadeurs.

COM03 : PUBLIER DES OUTILS DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION

Il s'agit de créer des supports de sensibilisation et d'information, et des outils pédagogiques pour traduire clairement les enjeux, les intérêts, les conséquences relatifs au thème traité sur le marais.

COM04 : DÉVELOPPER DES DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Mettre en œuvre une démarche commune de réflexion et de mutualisation entre les partenaires. Instituer la culture du risque à destination du public scolaire et du grand public. Réaliser un DVD pédagogique sur le marais encourageant les enfants à préserver le marais Audomarois. Animer des projets pédagogiques avec les écoles de la Réserve de biosphère. Accompagner les programmes de découverte. Réaliser des expositions temporaires, permanentes. Proposer des formations aux enseignants. Réaliser des dossiers pédagogiques à destination des élèves de primaire et collèges.

COM05 : METTRE EN RÉSEAU LES MAISONS DE SITE

Être force de proposition et d'avis sur les projets menés par les maisons de site. Mettre en œuvre une étude de définition de la stratégie d'interprétation. Travailler sur la mise en synergie des équipements touristiques. Accompagner la création et l'ouverture de la Maison du marais. Faire reconnaître la Maison du marais comme siège de la Réserve de biosphère et comme maison Ramsar. Mettre en œuvre des animations, des expositions et des événements autour des thèmes des maisons.

COM06 : DÉVELOPPER LA SIGNALÉTIQUE VILLE/MARAI, À L'ENTRÉE DU TERRITOIRE, SUR LES RIVIÈRES.

COM07 : ORGANISER DES ACTIONS DE POLICE ENVIRONNEMENTALE ADAPTÉES AUX ENJEUX D'UNE ZONE HUMIDE

Informer, sensibiliser, verbaliser.

COM08 : DÉVELOPPER ET ANIMER LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Partenariats entre sites Ramsar et Réserves de biosphère. Partenariat dans le cadre du projet Floodcom. Convention de partenariat entre la CASO, l'agence d'Urbanisme et Couffo au Bénin. Partenariat avec le marais Poitevin.

3/5 CONFORTER LA GOUVERNANCE LOCALE

Le groupe de travail « marais » est né en 2001 d'une volonté collective d'agir en faveur du marais. L'animation de la gouvernance nécessite que des liens étroits soient créés et qu'ils soient animés en permanence. La présence sur le terrain est la condition *sine qua non* de la réussite du projet de territoire. Souvent peu visible, ce travail d'animation n'en est pas moins conséquent.

AN01 : PILOTER LE CONTRAT DE MARAIS ET ÉVALUER LES DÉMARCHES ENGAGÉES

Suivre le bon déroulement de la réalisation des actions et évaluer le Contrat de marais. Veiller à la mise en œuvre et à la réussite des actions du Contrat de marais. Accompagner les projets et démarches du territoire et le cas échéant la définition et la mise en œuvre de mesures compensatoires correspondantes. Veiller à l'inscription des objectifs du Contrat de marais dans les projets et démarches du territoire. Préparer et animer les réunions et événementiels. Imaginer en continu et collectivement l'avenir du marais. Mettre en œuvre et/ou participer aux actions d'information et de sensibilisation.

AN02 : SUIVRE ET ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES

Animer le conseil scientifique. Définir un Programme cadre de recherche (PCR) pour le territoire. Définir et organiser des moyens techniques, scientifiques et financiers nécessaires à l'accueil et à la réalisation de programmes de recherche et de thèses sur le territoire. Coordonner et gérer le programme de recherches scientifiques défini en assurant le lien entre intérêts publics et privés.



» Coucher de soleil sur l'étang du Romelaëre



» Butome en ombrelle



» Maison typique du faubourg



Cette brochure a été publiée dans le cadre du 5^e séminaire national Ramsar organisé à Saint-Omer et de la désignation par l'Unesco de la Réserve de biosphère du marais audomarois.